



JOURNÉE TECHNIQUE PROTECTIONS ACOUSTIQUES

Mercredi 14 septembre 2022

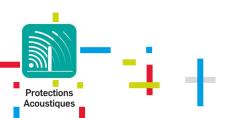
Cité des mobilités du CEREMA

25, avenue François Mitterrand 69674 BRON









sur le Bruit





Dominique COLIN

Directeur adjoint du CEREMA-DTerCE









Philippe BERTRAND

Président de la section Protections Acoustiques du SER











UN NOUVEAU GUIDE POUR LES ÉCRANS ACOUSTIQUES

Philippe Glé, Cerema, UMRAE Strasbourg















Contexte du projet

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Besoins et objectifs

- Répondre aux différentes questions auxquelles MOAs, MOEs, entreprises et BEs peuvent être confrontées sur la question des écrans acoustiques.
- Revenir sur le contexte normatif
- Préciser de façon synthétique les règles applicables
- Proposer des exigences minimales
- Faire passer un certain nombre de messages, et répondre aux principales questions du terrain...

Cadre de travail retenu

- Un groupe de travail en lien avec la CNEA
- Le choix d'un guide Cerema
 - En lien avec les guides précédents sur la thématique
 - En accès libre et à forte visibilité pour les acteurs du domaine





SE'R — Equipe de rédaction

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

L'équipe de rédaction

























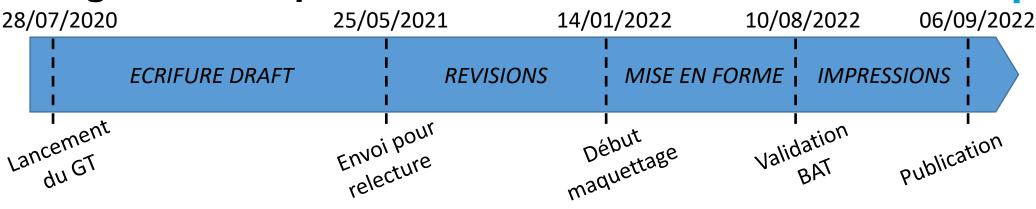




Retour sur la phase de production

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Les grandes étapes de travail



En chiffres

- 16 réunions de GT
- 295 emails échangés





L'étape de relecture

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Relecteurs

- Acoucité
- Cerema
- CIDB
- DGITM
- DGPR
- DIR
- DREAL
- Univ. Gustave Eiffel
- Vinci Autoroutes
- SER section Protections acoustiques

Les statistiques ;-)

- 17 relecteurs
- 368 commentaires
- 32 pages pour le fichier de suivi



Résultat – Plan du guide

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Remerciements Préface Glossaire

CHAPITRE 1

Le bruit : une nuisance encadrée par de nombreux textes qu'il faut s'approprier

CHAPITRE 2

Les protections acoustiques : des ouvrages pour limiter les nuisances sonores

CHAPITRE 3

Le cadre normatif des dispositifs de réduction du bruit routier et du bruit ferroviaire

CHAPITRE 4

Obligations et responsabilités de chacun des acteurs

CHAPITRE 5

Qualification initiale des performances

CHAPITRE 7

Traitements et aménagements

CHAPITRE 8

Dimensionnement et assemblages

CHAPITRE 9

Ordres de grandeur des performances et exigences minimales

CHAPITRE 10

Prototypage

CHAPITRE 11

Contrôle des performances de l'ouvrage

CHAPITRE 12

Entretien et durabilité

CHAPITRE 13

Pour en savoir plus...

Annexes



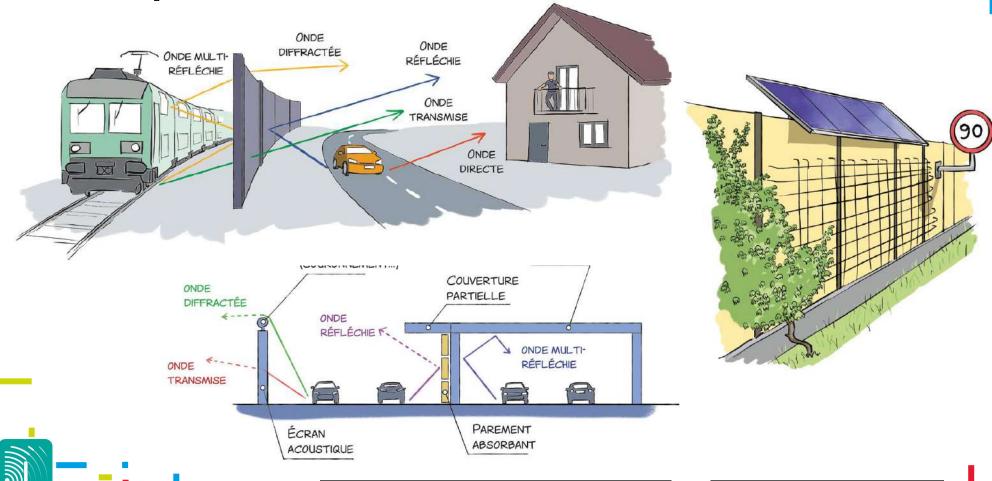


Protections Acoustiques

Résultat – Illustrations

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Un effort particulier sur les illustrations





Résultat – Quelques messages…

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE



- **△** Copier-coller d'anciens CCTPs
- △ Références à la NF-S 31089
- △ Mesures de réception sur des écrans de moins de 2m



- √ CCTPs types proposés
- ✓ Correspondances proposées entre indicateurs
- ✓ Recours à un prototype de 4m de hauteur
- ✓ Procédure de mesure pour les écrans de moins de 4m
- ✓ Performance intrinsèque écran ≠
 Atténuation chez le riverain
- ✓ Importance du marquage CE

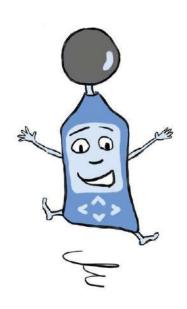






SER — Un guide gratuit et disponible en ligne

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE





Lien web:

https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/ecrans-protections-acoustiques







Remerciements

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

- A l'équipe de rédaction
- Aux relecteurs et valideurs
- Au service éditorial du Cerema (P. Marchand, V. Cuaz)
- Au SER (J. Vick, A. Calvat et S. Sericola)
- À Laurianne Rossi et son équipe
- À tous les intervenants à cette journée







Merci de votre attention... ... et bonne lecture à tous







ÉCRANS ACOUSTIQUES & NORMALISATION

Philippe GLÉ - Cerema UMRAE, Strasbourg (Secrétaire de la CNEA)











SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Le Cerema en bref...

Nos champs d'action

- aménagement et développement des territoires, égalité des territoires
- villes et stratégies urbaines
- transition énergétique et changement climatique
- o gestion des ressources naturelles et respect de l'environnement
- prévention des risques
- bien-être et réduction des nuisances
- mobilité et transport
- gestion, optimisation, modernisation et conception des infrastructures
- habitat et bâtiment

Nos partenariats

- o relations privilégiées avec les services de l'État
- o relations renforcées avec les collectivités territoriales
- partenariats avec d'autres établissements publics
- accompagnement des acteurs privés

- Équipe Acoustique de Strasbourg
- ---> Chaussées
- Propagation et effets météo
- --> Bâtiment
- --> Écrans
- Matériaux biosourcés
- Bioacoustique







UGE + Cerema

3 sites: Nantes,

Bron, Strasbourg

30 agents











SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Contexte normatif des écrans



Applications aux écrans routiers :

- Normalisation Européenne : CEN TC 226 WG 6 (depuis 1990)
 - TG 1 : groupe de travail acoustique
 - TG 2 : groupe de travail non acoustique
 - I TG 3: feu
 - TG 4 : développement durable (nouveau sujet)

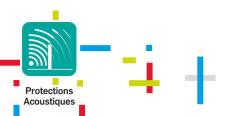


Normalisation Française (miroir) : CNEA au sein du BNTRA



Applications aux écrans ferroviaires :

- Normalisation Européenne CEN TC 254 SC1 WG 40
- Commission Française miroir BNF / E40







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Contexte normatif des écrans

Normes européennes - objectifs :

- Harmoniser les méthodes d'évaluation des produits (mesures ou calculs)
- Faciliter la comparaison entre produits
- Faciliter la circulation des produits





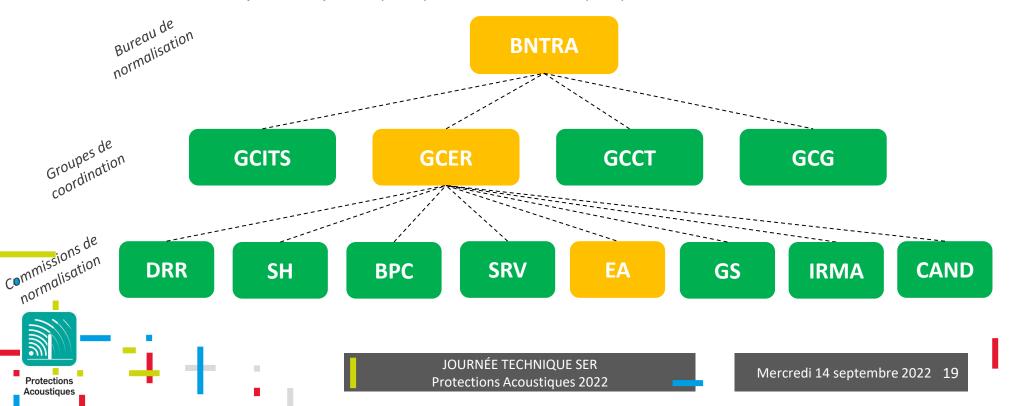


SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Zoom sur la CNEA



Le Bureau de Normalisation des Transports, des Routes et de leurs Aménagements suit les travaux nationaux de commissions de normalisations (CN) par délégation d'Afnor dans le domaine des Transports et de la Construction. Pour un grand nombre d'entre elles, ces commissions nationales sont des commissions miroirs de groupes de travail de comités techniques européens (CEN) ou internationaux (ISO).







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Zoom sur la CNEA



Organisation

- Président: Damien Garnier (CIA Acoustique) depuis 2022
- Secrétaire: Philippe GLÉ (Cerema) depuis 2019
- Membres: Fabricants et poseurs d'écrans, acousticiens (consultants, bureaux-étude), certificateurs, maîtres d'ouvrage ...

Fonctionnement

- 4 à 6 réunions par an
- Suivi des travaux européens, examen des projets et révisions, traductions
- Gestion de groupes de travaux spécifiques (Rédaction de guide et notes, communication sur les écrans acoustiques, projets de recherche & développement...)







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Les normes...

NF EN 14388 Spécifications - Pas d'équivalence ferroviaire



NF EN 1793 - NF EN 16272

Méthode d'essai pour la détermination de la performance acoustique

Partie 1 : Caractéristiques intrinsèques de l'absorption acoustique dans des conditions de champ acoustique diffus

Partie 2 : Caractéristiques intrinsèques de l'isolation aux bruits aériens dans des conditions de champ acoustique diffus

Partie 3 : Spectre sonore normalisé de la circulation.

Partie 4 : Caractéristiques intrinsèques — Valeurs in situ de la diffraction acoustique

Partie 5 : Caractéristiques intrinsèques — Valeurs in situ de réflexion acoustique dans des conditions de champ acoustique direct

Partie 6 : Caractéristiques intrinsèques -Valeurs in situ d'isolation aux bruits aériens dans des conditions de champ acoustique direct

NF EN 1794 - NF EN 16727

Performances non acoustiques

Partie 1 : Performances mécaniques et exigences en matière de stabilité

Partie 2 : Exigences générales pour la sécurité et l'environnement

Partie 3: Réaction au feu - Comportement au feu des dispositifs de réduction du bruit et classification

NF EN 14389 - NF EN 16951

Méthodes d'évaluation des performances à long terme

Partie 1 : Caractéristiques acoustiques

Partie 2 : Caractéristiques non acoustiques

NF EN ... : Dispositifs de réduction du bruit du trafic routier NF EN ... : Applications ferroviaires - Voie - Écrans antibruit et dispositifs connexes influant sur la propagation aérienne du son







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Les normes acoustiques

NF EN 1793

- Partie 1 : mesure de l'absorption (Mai 2017) Champ diffus
- Partie 2 : mesure de l'isolation (Juin 2018) Champ diffus
- Partie 3 : spectre de référence routier (Novembre 1997)
- Partie 4 : mesure de la diffraction in situ (Aout 2015)
- Partie 5 : mesure de la réflexion (Mai 2016) Champ libre
- Partie 6 : mesure de l'isolation (Mars 2021) Champ libre

NF EN 14389

Partie 1: durabilité acoustique (Juillet 2015)

ATTENTION:

La norme NF-S 31089 – « Acoustique - Code d'essai pour la détermination de caractéristiques intrinsèques des écrans installés in situ » est annulée depuis avril 2018 et ne doit plus être citée comme référence pour la réception des écrans acoustiques.









SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Les normes non-acoustiques

NF EN 1794

- Partie 1 : performances mécaniques et stabilité (Février 2018)
- Partie 2 : sécurité et environnement (Mai 2020)
- Partie 3 : feu (Octobre 2016)

NF EN 14389

Partie 2 : durabilité non acoustique (Juillet 2015)



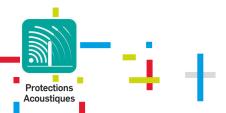




SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Cas des écrans ferroviaires

- NF EN 16272-1: mesure de l'absorption Champ diffus (Janvier 2013)
- NF EN 16272-2: mesure de l'isolation Champ diffus (Janvier 2013)
- NF EN 16272-3.1 : spectre de référence ferroviaire Champ diffus (Décembre 2012)
- NF EN 16272-3.2 : spectre de référence ferroviaire Champ libre (Aout 2014)
- NF EN 16272-4 : mesure de la diffraction in situ (Juin 2017)
- NF EN 16272-5: mesure de la réflexion Champ libre (CEN/TS de juin 2014 NF EN en cours)
- NF EN 16272-6: mesure de l'isolation Champ libre (Mars 2018)
- NF EN 16951-1 : durabilité acoustique (Mai 2018)
- NF EN 16951-2 : durabilité non acoustique (Juin 2018)
- NF EN 16727-1: mécanique sous charges dynamiques Calcul et méthodes d'essai (Juin 2018)
- NF EN 16727-2.1 : mécanique sous charges dynamiques dues à la circulation Méthode de calcul (Juin 2018)
- NF EN 16727-2.2 : mécanique sous charges dynamiques dues à la circulation Résistance à la fatigue (Juillet 2016)
- NF EN 16727-3 : exigences générales sécurité et environnement (Mars 2017)





Quelques ressources à disposition!

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

A consommer sans modération...

Ouvrages de référence

- **Normes**
- Bruit et études routières, Manuel du chef de projet. Guide Certu/Setra 2001
- Les écrans acoustiques, Guide de conception et de réalisation. Guide **Certu 2007**
- Conception et calcul du génie civil des écrans de protection phonique routiers. Guide Cerema 2017
- Ecrans et protections acoustiques. Guide du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre. Guide Cerema 2022

Sites internet

- CNEA: http://www.cnea-bruit.fr/
- CEN: https://www.cen.eu/
- CIDB: https://www.bruit.fr/
- Cerema: https://www.cerema.fr/fr







Merci de votre attention...











ÉCRANS ACOUSTIQUES & MARQUAGE CE

Bernard BARTHOU - CERIB











SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Le CERIB en bref...

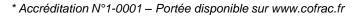
- Centre Technique Industriel (Etablissement d'utilité publique)
- Principales missions: études, recherches, normalisation, réglementation, essais, modélisations, métrologie, expertises, sécurité au travail, certification, marquage CE, veille, formation...
- Siège : Epernon (15000 m² de bureaux et de laboratoires 170 collaborateurs)

Pour les écrans acoustiques :

- Membre des commissions de normalisation CNEA et TC226/WG6
- Organisme notifié pour le marquage CE des écrans
- Mesures acoustiques de qualification et de réception sous accréditation COFRAC Essais*











SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Eléments de contexte

- Rappel : depuis 2013, le RPC a remplacé la DPC (Règlement Produits de Construction / Directive Produits de Construction)
- Mandat de la Commission européenne au CEN (M111)
- Les normes écrans acoustiques du CEN
 - Une norme « produit» NF EN 14388 et son annexe ZA
 - Des normes supports
- Marquage CE en place depuis 2007
 - Pour DPC : arrêté du 24 avril 2006 + avis
 - Pour RPC : application directe du règlement







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Le RPC

- **Concerne les produits**
- Objectif : garantir la conformité des produits mis sur le marché aux performances déclarées (Quoi ? Qui? Comment ? ...)
- Basé sur 7 exigences fondamentales pour les ouvrages
 - 1 Résistance mécaniques et stabilité
 - 2 Sécurité en cas d'incendie
 - 3 Hygiène et santé
 - 4 Sécurité d'utilisation
 - 5 Protection contre le bruit
 - 6 Économie d'énergie
 - 7 Utilisation durable ressources naturelles

=> Marquage CE







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Le marquage CE des écrans

- Exigences fondamentales : 2 actuellement :
 - Exigence 4 : sécurité d'utilisation (dont résistance au feu)
 - Exigence 5 : protection contre le bruit
 - + envisagées à terme : Exigence 2 (sécurité en cas d'incendie) et Exigence 7 (utilisation durable ressources naturelles)
- Norme produit NF EN 14388 avec annexe ZA définit les règles
- Système d'attestation et de vérification de la constance des performances (AVCP) : système de niveau 3
- Caractéristiques essentielles du produit concernées détaillées en annexe ZA de la norme







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Le marquage CE des écrans

- Norme NF EN 14388 publiée en Déc. 2005 ... puis fév. 2016
 - Applicable aux différents dispositifs de réduction du bruit
 - Définit liste de caractéristiques (Non reprises en totalité dans marquage CE) :
 - Caractéristiques mandatées: Absorption acoustique, Isolation acoustique, Poids propre, Résistance au vent, Charge déneigement, Chute de débris, Réflexion lumière, Dégagement de substances dangereuses *
 - Caractéristiques présentes dans la norme produits mais non mandatées (hors marquage CE): Impact de pierres, Résistance feu de broussaille, Transparence, Sécurité collision (écrans combinés dispositif retenue), Amélioration diffraction acoustique
 - Caractéristiques non présentes dans la norme produit mais couvertes par une norme support : Réaction au feu



* Non déclarable car pas de norme support





SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Le marquage CE des écrans

Système	1	1+	2+	3	4
Contrôle de production en usine (CPU)		M			ш
Essais complémentaires sur échantillons prélevés en usine	11		11		
Evaluation des performances déclarées	1	1		2	
Inspection initiale (usine et CPU)	1	1	1		
Surveillance et évaluation continues du CPU	1	1	1		
Essais par sondage sur échantillons prélevés par Org. Notif.	1				
Organisme Notifié Usine				V	









SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Exemple de

fiche

marquage CE



AnyCo Ltd, PO Box 21, B-1050

05

EN 14388:2004

Écran antibruit pour la réduction du bruit du trafic routier.: Type AnyNoise, élément acoustique type F longueur 4 m, poteau type P, dessins Ag1320, 12 mai 2000 et 1322...1326, 17 mai 2000

Poids propre d'un élément acoustique mouillé et mouillé réduit :

Poids mouillé 0.70 kN
Poids mouillé réduit 0.92 kN

Résistance aux charges

Charge verticale maximum qu'un élément peut supporter 150 kN/m

Charge perpendiculaire (90°) qu'un élément acoustique peut supporter (due à la charge du vent et à la charge statique) : 1,2 kN/m²

Charge perpendiculaire (90°) qu'un élément structural peut supporter (due à la charge du vent, à la charge statique et au poids propre) :

Hauteur d'écran 3 m 5,2 kN/m

Hauteur d'écran 4 m 4.4 kN/m

Moment de flexion au niveau du sol qu'un élément structural peut supporter (dû au déblaiement de la neige) : 15 kNm

Charge perpendiculaire (90°) qu'un élément acoustique peut supporter (due au déblaiement de la neige) : $14 \text{ kN } / 2 \text{ m} \times 2 \text{ m}$

Absorption acoustique : DL,

Isolation acoustique aux bruits aériens : DL_R 27 dB

Réflexion de la lumière : APD

Danger des chutes de débris :

Durabilité prévue des caractéristiques acoustiques

Modifications de l'indice de réflexion acoustique DL_{RI} après (5, 10, 15, et 20 ans) :

En classes d'exposition typiques -3, -5, -6 dB En condition climatique 4K3 -3, -5, -6, -8 dB



class 3





SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Qui fait quoi ?

- Fabricant:

- Définit les familles de produits
- Fait établir les performances par un organisme notifié
- Fournit fiches de déclaration des performances ou DoP (NPD possible)
- Met à disposition les rapports d'essais et de calculs
- Détermine/fait déterminer les autres performances demandées par le CCTP
- Met en place un contrôle de production en usine (CPU) garantissant les performances indiquées
- Rédige et fournit le manuel d'instructions de montage et le manuel d'entretien







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Qui fait quoi ?

- Organisme notifié (par un état membre Liste des organismes sur le site européen Nando - En France : CERIB et FCBA)
 - Mandaté par le fabricant pour réaliser les essais et valider les notes de calculs
 - En France, il réalise au moins un des essais sous accréditation COFRAC et est en capacité d'assurer la qualité de détermination des autres performances

Maitre d'Œuvre

- Vérifie que le fabricant a établi une DOP selon la NF EN 14388 (marquage CE)
- Récupère les rapports auprès du fabricant et vérifie qu'ils émanent d'un organisme notifié
- Vérifie que les performances justifiées sont cohérentes avec les hypothèses de l'ouvrage (notion de famille)





Écrans acoustiques & Normalisation



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Cas particulier des performances acoustiques

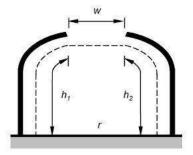
Deux méthodes selon usage prévu :

- Ecran en champ acoustique réverbéré (ex tunnel, couverture,...) => qualification en champ réverbéré selon 1793-1 et 2
- Ecran en champ acoustique direct => qualification en champ direct selon 1793-5 et 6





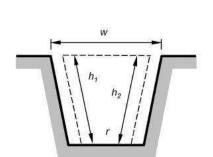
Champ réverbéré si W / e < 0,25 Au sens de ces normes



Key

 h_1 : length of left barrier surface h_2 : length of right barrier surface envelope, $e = w + h_1 + h_2$

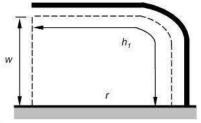
(a) Partial cover on both sides of the road



Key

 h_1 : length of left trench side h_2 : length of right trench side envelope, $e = w + h_1 + h_2$

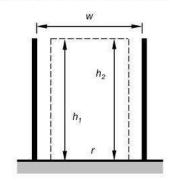
(c) Deep trench



Kev

 h_1 : length of partial cover surface envelope $e = w + h_1$

(b) Partial cover on one side of the road



Key

 h_1 : length of left barrier/building h_2 : length of right barrier/building envelope $e^{-\mu} \nu t h_1 t h_2$

(d) Tall barriers or buildings



Écrans acoustiques & Normalisation



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Cas particulier des performances acoustiques

... actuellement, le marquage CE ne prend en compte que les normes champ diffus:

- => révision NF EN 14388 en cours
- => pour les écrans en champs acoustique direct, pendant la période transitoire:
 - déclaration des performances dans le cadre du marquage CE selon 1793-1 et -2 si valeurs connues, sinon « NPD »
 - réponse aux exigence CCTP avec qualification initiale selon 1793-5 et -6 (passage par un organisme notifié non obligatoire à ce jour mais fortement conseillé)
 - réception sur site selon 1793-5 et -6





Écrans acoustiques & Normalisation



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Marquage CE et CCTP

Marquage CE réglementaire => exigence dans le CCTP non requise mais rappel informatif conseillé!!

Voir exemple de CCTP sur le site de la CNEA







Merci de votre attention...











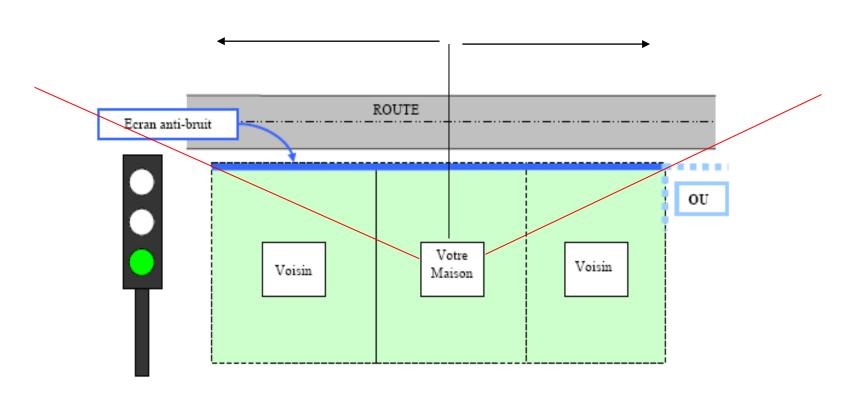
DIMENSIONNEMENT & CONCEPTION **DES ÉCRANS ANTIBRUITS**

Jean-Marc ABRAMOWITCH, expert



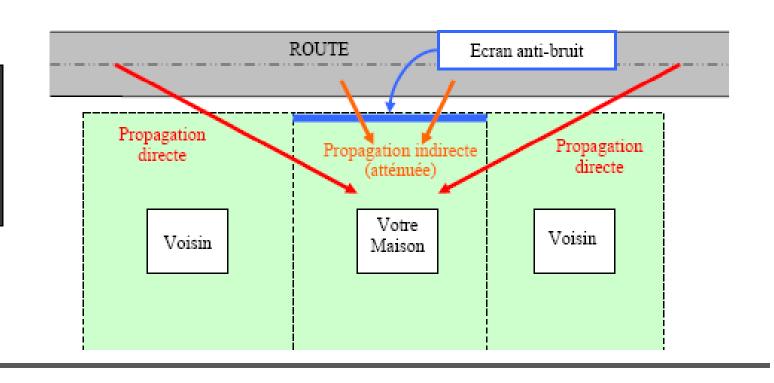








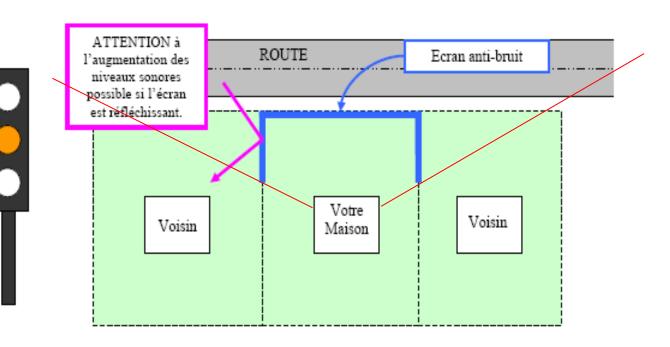






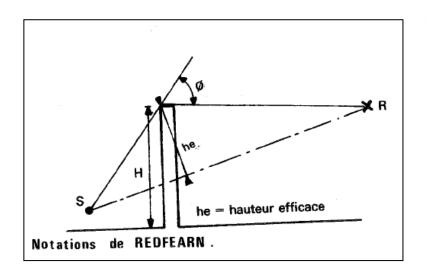


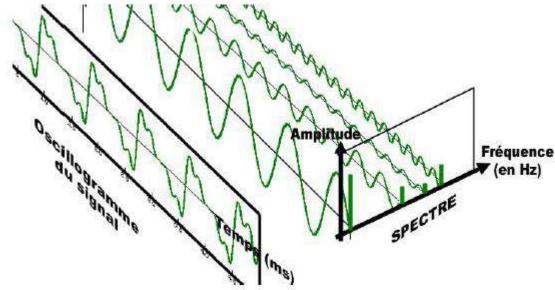


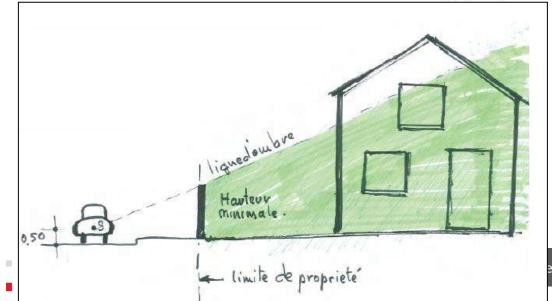






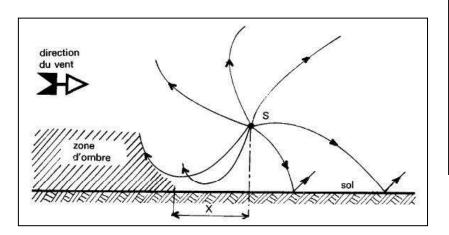


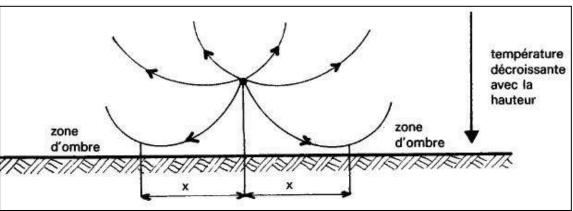


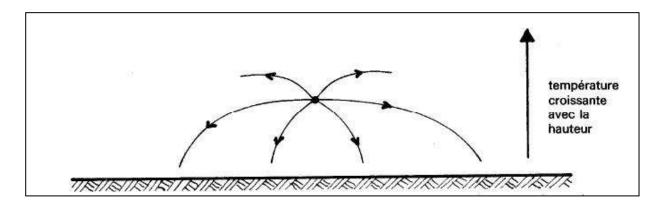










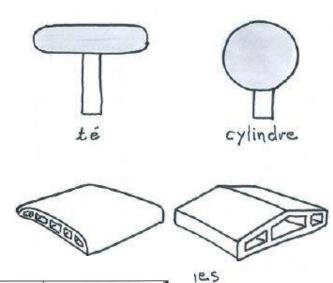






SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE





*	Zone éclairée	Zone de transition	Zone d'ombre
Casquette	0,4	0,6	1,1
Cylindre absorbant	0,5	1,1	2,2
Té absorbant	0,6	1,5	2,3

- Tableau 5 -

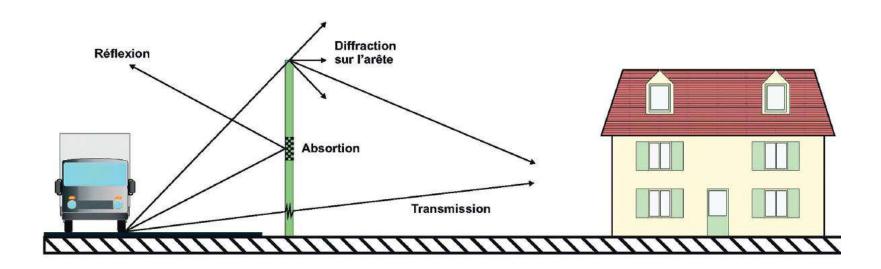
Résultats moyens, en dB(A), pour un bruit routier à l'émission, de l'efficacité de dispositifs mis en sommet d'écran de 4 m, par rapport à un écran droit réfléchissant de même hauteur, en bordure d'une autoroute à 4 voies.





— PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT



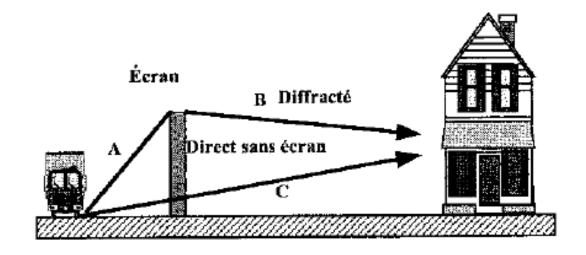


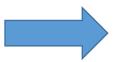
- Absorption/réflexion, transmission : caractéristiques intrinsèques à l'écran
- Diffraction : caractéristique extrinsèque à l'écran











B
$$\geq$$
 C + 10

Un écran ? Tout produit avec une masse surfacique de 25 à 30 kg au m²



DEUX FAMILLES D'ÉCRANS



- Des principes précédents, découlent deux grandes familles d'écrans acoustiques :
 - Les écrans réfléchissants :
 - Utilisés couramment pour protéger un seul coté de la route (sans zone sensible de l'autre coté)
 - Les écrans absorbants :
 - Nécessaires lorsque les réflexions sur l'écran vont aggraver les nuisances sonores en face
 - Nécessaires lorsque les réflexions sur l'écrans vont dégrader les performances de l'écrans (cas d'écrans en vis-à-vis).





LES VALEURS INDICIAIRES



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

	Indice minimal d'évaluation de la transmission	Norme de mesure
Écrans en champ direct	DLsi ≥ 28 dB	EN NF 1793-6
Écrans en champ diffus	DLr≥25 dB	EN NF 1793-2

Valeurs non réglementaires, mais probables, et sous ma seule responsabilité

	Indice minimal d'évaluation de l'absorption	Norme de mesure
Écrans en champ direct	DLri≥5 dB	EN NF 1793-5
Écrans en champ diffus	DLα≥8 dB	EN NF 1793-1

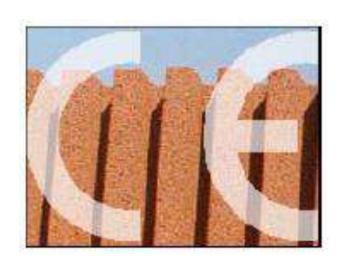




SE'R - LE MARQUAGE CE



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE



Synonyme non pas de qualité mais de conformité.





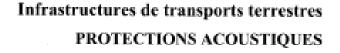
SER - LES GUIDES



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Écrans et protections acoustiques

Le guide du maître d'ouvrage Version 2021 - CNFA - CFRFMA



Guide de Conception des écrans



ÉCRANS ACOUSTIQUES

www.mar



Guide méthodologique

Conception et calcul du génie civil des écrans anti-bruit







La route structure le paysage

Le paysage est un élément constitutif du projet routier







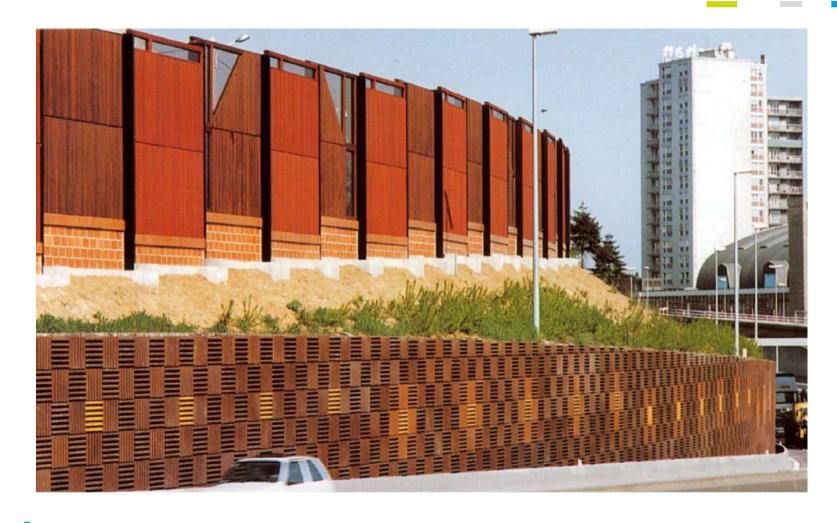




















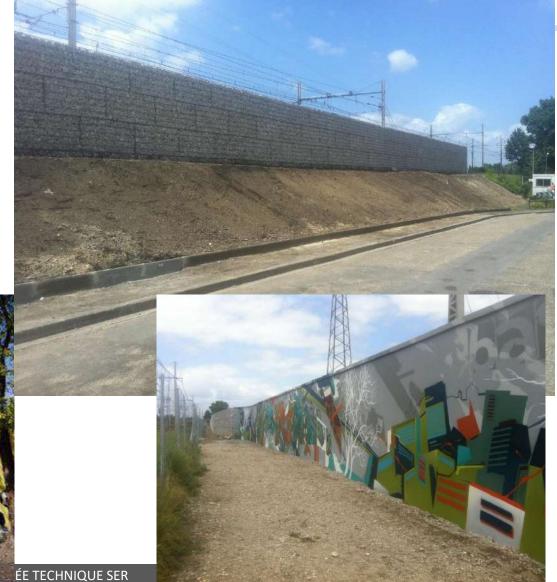












Frotections Acoustiques 2022





SYNDICAT DES ÉQUIF

















MERCI







CONCEPTION MÉCANIQUE DES ÉCRANS ACOUSTIQUES

Philippe BERTRAND - SER Fabien RENAUDIN - CEREMA











I – DONNEES D'ENTREE

- Données indispensables afin d'optimiser la conception d'un écran :
 - ❖ <u>Définition de la ligne acoustique</u> → Ligne rouge = Arrase supérieure mini de l'écran ;
 - ❖ Tracé → Implantation, localisation éventuelle des issues de secours, élévation (Arrase supérieure linéaire, en redan, en pente), profil en travers (Ecran vertical, incliné, proximité cadastrale, talus, etc...), raccordement sur ouvrages divers, franchissement de brèches, limites cadastrales (Identification des accès), relevé topographique récent y compris environnement;
 - Rendu architectural, intégration environnement (Géométrie) ;
 - Contraintes d'exploitation ;
 - Identification des réseaux souterrains et aériens de l'ensemble des concessionnaires → Impact sur le cheminement des fondations, sur la nature des poteaux (Universel), sur les techniques de pose des panneaux, sur les possibilités d'intervention ultérieures des concessionnaires. l'entretien :
 - **❖ Reconnaissances géotechniques indispensables** → Essais pressiométriques suffisamment nombreux recommandes, penetrometriques (Moins courant et plus difficilement interprétables), niveau G2 PRO, identification des horizons rencontrés, détermination des paramètres par horizons et pré-dimensionnement des fondations par le géotechnicien);
 - Détermination des sollicitations :
 - → Charges permanentes
 - → Charges d'exploitation : identification zone de vent, souffle du trafic routier ou ferroviaire, neige, séisme (Pas nécessaire car ouvrage non prioritaire), choc :
 - Matériaux des panneaux : béton, acier, béton de bois, bois, alu, PMMA, béton de caoutchouc, etc...









Panneau béton de bois



Panneau bois



Panneau caisson métallique











II – REGLEMENTS UTILISES

- La norme NF EN 1990 : EUROCODE 0 Base de calcul des structures (Combinaisons de charge) ;
- La norme NF P 06-100-2 : Base de calcul des structures Annexe nationale à la NF EN 1990 ;
- La norme NF EN 1990/A1 : EUROCODE 0 Base de calcul des structures (Pondérations et groupes de charge) et les annexes nationales;
- La norme NF EN 1990/A1/NA: Base de calcul des structures Annexe nationale à la NF EN 1990/A1 de 2006;
- La norme NF EN 1991-1-1: EUROCODE 1 Partie 1 Actions sur les structures Partie 1-1 Actions générales – Poids volumiques, poids propres ;
- La norme NF EN 1991-1-4: EUROCODE 1 Partie 1 Actions sur les structures Partie 1-4 Actions générales – Actions du vent et son annexe nationale NF EN 1991-1-4/NA 2008 ;
- EN 1794-1: Dispositifs de réduction du bruit du trafic routier Performances non acoustiques Partie 1 : Performances mécaniques et exigences en matière de stabilité ;
- Norme NF EN 1992-1-1: EUROCODE 2 Partie 1 Calcul des structures en béton Partie 1-1 Règles générales et son annexe nationale NF EN 1992-1-1/NA;
- Norme NF EN 1992-2: EUROCODE 2 Partie 2 Calcul des structures en béton Ponts en béton Calcul et dispositions constructives et son annexe nationale NF EN 1992-2/NA;



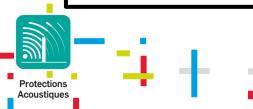




- La norme NF EN 1993-1-1: EUROCODE 3 Calcul des structures en acier. Partie 1-1 Règles générales et règles pour les bâtiments;
- La norme NF EN 1993-5: EUROCODE 3 Calcul des structures en acier. Partie 5 Pieux et palplanches;
- Norme NF EN 1997-1: EUROCODE 7 Partie 1 Calcul géotechnique Règles générales et son annexe nationale NF EN 1991-1/NA;
- Norme NF P 94-261 de juin 2013 : Norme d'application nationale de l'EUROCODE 7 Fondations superficielles;
- Norme NF P 94-262 de juillet 2012 : Norme d'application nationale de l'EUROCODE 7 Fondations profondes;
- Guide de conception et calcul génie civil des écrans de protection phonique routiers.

Spécificités des structures porteuses d'écrans acoustiques :

- → Prépondérance des sollicitations de renversement ;
- → Impact modéré en terme de portance pour les fondations ;
- → Charges verticales généralement stabilisantes.







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

III – GUIDE METHODOLOGIQUE DE CONCEPTION ET CALCUL DU GENIE CIVIL DES ECRANS DE PROTECTION PHONIQUE ROUTIERS

Groupe de rédaction

- Damien CHAMPENOY (Cerema DTer Est)
- Fabien RENAUDIN (Cerema DTer Est)
- Patrick DEMIZEUX (Cerema DTer Est)
- Bernard JACQUIER (Cerema DTer Centre-Est)
- Jérôme SALIBA (Cerema DTer Med)
- Brice TAUDIN (DIR Ouest)
- Sébastien BURLON (IFSTTAR)
- Pierre PEYRAC (DRIEA)
- Yannick DEBRABANT (DIR Est puis DREAL Nord-PdC)
- Pierre CORFDIR (Dir Est puis Cerema DTecITM) Animateur



Conception et calcul du génie civil des écrans de protection phonique routiers





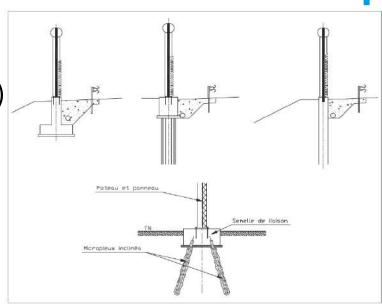




SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Relecteurs

- Jacques BERTHELLEMY (Cerema DTecITM)
- Barbara CORREARD STEFFGENN (Cerema DTecITM)
- Philippe JANDIN (Cerema DTecITM)
- Patrice BARBET (DIR Ouest)
- Julien ROUSSEAU (DIR Ouest)
- Jacques STENGER (DIR Est)
- Frédéric VOEGEL (DREAL Alsace)
- Vincent GUIZARD (DRIEA IF)
- Benoit GAUVREAU (Ifsttar)
- CNEA (Commission de Normalisation des Ecrans Acoustiques)
- SER (section Protections Acoustiques)











SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Sommaire du guide

- Généralités sur les écrans acoustiques
- Conception du génie-civil
- Justifications du génie civil des écrans
- Annexes



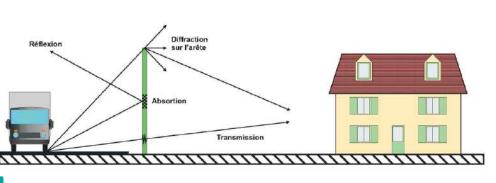


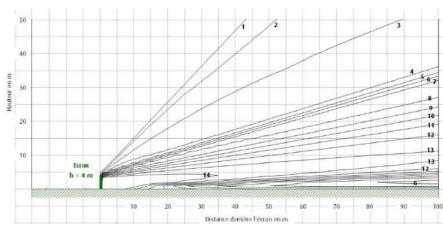


SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Généralités

- La réglementation sur le bruits des infrastructures de transport terrestre
- Les différents types d'écran, le marquage CE, la marque NF ECRANS ACOUSTIQUES
- La commande du maître d'ouvrage









SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Les différents types d'écran









- Ecrans réfléchissants
- Ecrans absorbants
- Performances en absorption et isolation acoustiques
- Présentation sommaire des autres caractéristiques







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

La commande du maître d'ouvrage

- Exigences de durabilité
- Exigences de sécurité structurelle et de robustesse
- Exigences esthétiques
- Exigences d'entretien







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

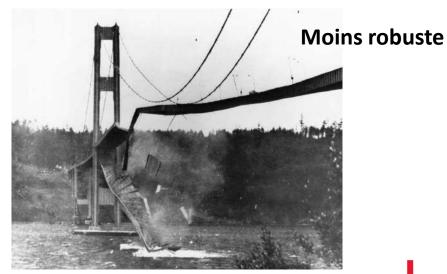
La commande du maître d'ouvrage

Robustesse suivant EN 1990 :

Une structure doit être conçue et exécutée de telle sorte qu'elle ne soit pas endommagée de façon disproportionnée par des événements (explosion, choc, erreur humaine...)











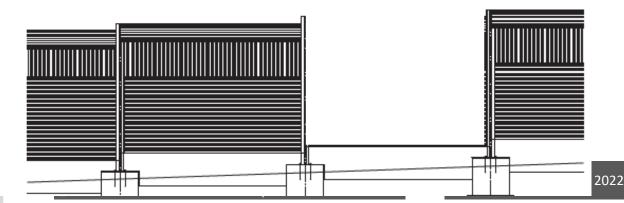


SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

La commande du maître d'ouvrage

- Exigences de robustesse en cas de panneau défectueux (suite à un choc de véhicule par exemple)
 - Transformation d'un panneau courant en panneau d'extrémité
 - Risque d'un effondrement en chaîne du fait de l'augmentation des effets du vent aux extrémités d'un écran
 - Recommandé de considérer cette éventualité dans le cadre d'une situation de projet accidentelle.







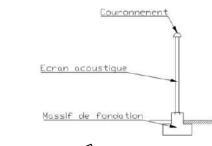


SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

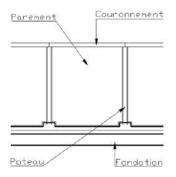
Conception du génie civil

- Déroulement général des études
- Conception générale
- Contraintes du projet
- Phasage des travaux









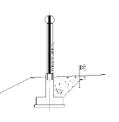


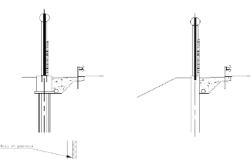




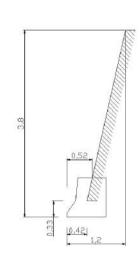
SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Conception du génie civil











zone d'isolement









SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Justifications - Principes

- Les écrans de protection phonique font l'objet de justifications au même titre que les autres structures de génie civil
- Les Eurocodes s'appliquent à l'ensemble des éléments structurels constituant les écrans. Il convient d'appliquer les parties 1 – 1 : « Règles générales et règles pour les bâtiments » de chaque Eurocode concerné.
- Le guide propose des règles de justification spécifiques aux écrans.







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Justifications - Principes

- Les écrans de protection phoniques sont justifiés vis-à-vis de différentes situations de projet :
 - <u>Etats limites ultimes ELU</u>: sécurité des personnes et de la structure (limite d'équilibre statique et à la limite de résistance);
 - Etats limites ultimes accidentels ELA: robustesse des structures (situation accidentelle avec des parties d'écran absentes);
 - Etats limites de service ELS : fonctionnement de la structure (limitation des déformations de l'écran, maîtrise de l'ouverture des fissures des éléments BA.



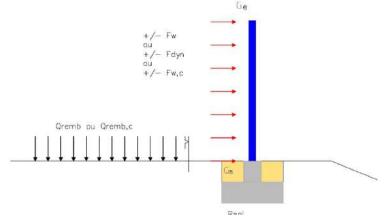


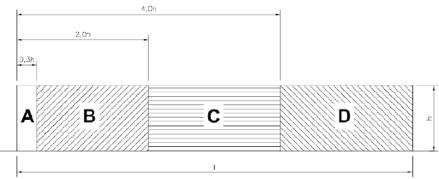


SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Actions et combinaisons d'actions

- Actions permanentes
- Actions variables
 - Vent
 - Effets dynamiques dus aux véhicules
- Actions et situations accidentelles
- Fatigue
- Alea sismique
- Combinaisons d'actions









SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Action du vent

 $c_e(z)$ défini de façon conventionnelle comme le rapport entre :

- la pression dynamique de pointe $q_p(z)$
- et la pression dynamique de référence, q_b = ½.ρ.ν_b²

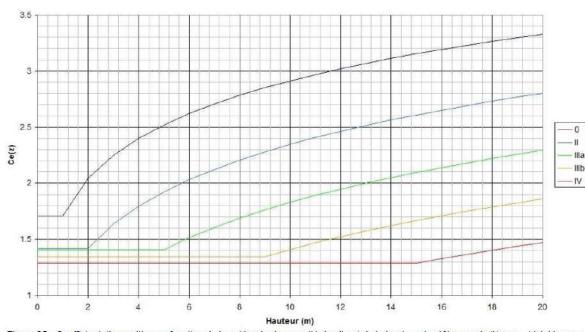


Figure 35 - Coefficient d'exposition en fonction de la catégorie de rugosité de site et de la hauteur de référence de l'écran – Valable pour c₀(z) = 1,0.



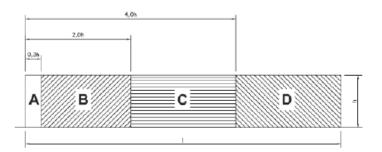




SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Abaques de détermination de l'action du vent

Valeur de la pression exercée par le vent en fonction de la hauteur de l'écran et de la zone 1, B, C, D et de la rugosité de terrain



A.1.3 - Abaque en région de vent 2 : Pressions sur les zones de l'écran Vitesse de référence du vent : 24.0 m/s (Région 2) Hauteur écran : 2.00 m Cote bas écran/TN : 0.00 m Pression en daN/m2 Cat IV Cat II Cat IIIa Cat IIIb 244. 0.00 m 0.60 m 169. 161. 155. 4.00 m 150. 105. 104. 99.7 95.7 77.4 Hauteur écran : 2.00 m Cote bas écran/TN Pression en daN/m2 Cat II Cat IIIa Cat IIIb Cat IV 0.60 m 340. 210. 131. 95.7 4.00 m 99.7 4.00 m 8.00 m 170. 136. 106. Vitesse de référence du vent : 24.0 m/s (Région 2) Hauteur écran : 2.50 m Cote bas écran/TN : 0.00 m Pression en daN/m2 Zone début fin Cat 0 Cat II Cat IIIa Cat IIIb Cat IV 184. 0.75 0.00 m 257. 169. 161. 155. 159. 113. 104. 95.7 84.7 77.4 Hauteur écran : 2.50 m Cote bas écran/TN : 7.00 m début Cat 0 Cat II Cat IIIa Cat IIIb Cat IV 0.75 m 344. 277. 216. 0.00 m 165. 155. 95.7 5.00 B 212. 171. 133. 102. 10.0 = 172. 138. 77.4



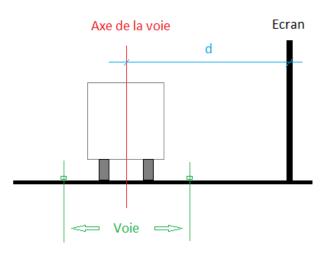






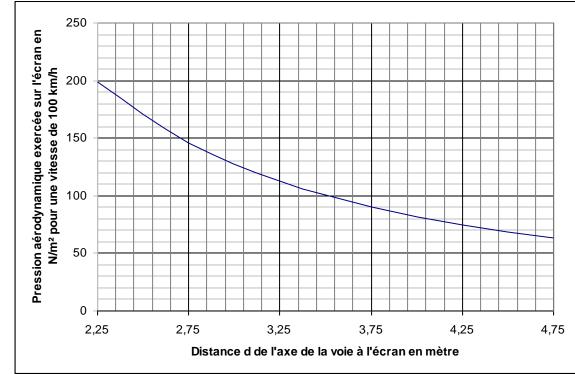
SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Action aérodynamiques de véhicules routiers



- ELS et ELU de résistance : décalage des véhicules de 50 cm par rapport à l'axe de la voie
- ELU de fatigue : possibilité de considérer que les véhicules sont centrés sur leur voie et qu'ils roulent à une vitesse de 90 km/h (K₉₀ = 1000 x 90² / 120² = 562,5 N/m² et a = -1,54)











SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Fondations superficielles

- Pour les écrans implantés dans des remblais routiers, en l'absence d'essais, on considère une pression limite nette égale à 1 MPa pour les remblais routiers neufs et égale à 0,5 MPa pour les remblais routiers existants.
- Les merlons ne sont pas considérés comme des remblais routiers mais une valeur de 0,5 MPa pourra néanmoins être retenue.

		Pression limite pl* [MPa]							
Nature des terrains			Sols fins		Sols g	Cuala			
		Argile	Limon	Marne	Sable	Grave	Craie		
Module EV1 (MPa)	10	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6			
	20	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	(4)		
	30	0,9	0,9	0,9	1,1	1,2	(1)		
	40	1,1	1,2	1,1	1,3	1,5			

pas de corrélation proposée







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Fondations superficielles

	Norme NF P 94-261	Adaptations proposées pour le génie civil des écrans acoustiques
Facteur partiel de résistance γ _{R,ν} sur la portance à l'ELU pour les situations durables et transitoires	1,4	1,2
Facteur partiel de résistance γ _{R,v} sur la portance à l'ELU pour les situations accidentelles	1,2	1,0
Facteur partiel de résistance γ _{R,ν} sur la charge transmise à l'ELS pour les combinaisons quasi permanentes et caractéristiques	2,3	2,0
Facteur partiel de résistance $\gamma_{R,h}$ sur le glissement à l'ELU pour les situations durables et transitoires	1,1	0,9
Facteur partiel de résistance γ _{R,h} sur le glissement à l'ELU pour les situations accidentelles	1,0	0,85
Critère sur l'excentrement de la charge à l'ELS pour les combinaisons quasi permanentes	1-2. e /B ≥ 2/3	1-2. e /B ≥ 1/2

Tableau 5 : Synthèse des adaptations à la norme NF P 94-261 pour la justification des semelles superficielles des écrans acoustiques





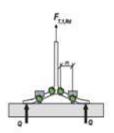


SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Justifications – Parties en élévation

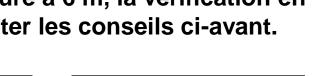
Conseils:





- Ne pas concevoir une platine trop souple (pour éviter le mode de rupture correspondant à une plastification totale de la platine)
- Pour les **profilés de type HEA**, recourir à un acier S235 et réaliser un dimensionnement élastique à l'état limite ultime (ELU) en combinaison fondamentale
- Limiter dans le calcul des **tiges d'ancrage**, la résistance à rupture f_{ub} à **500 MPa** (même en utilisant une classe 8.8) ou d'utiliser des tiges de classe inférieure ou égale à 5.6









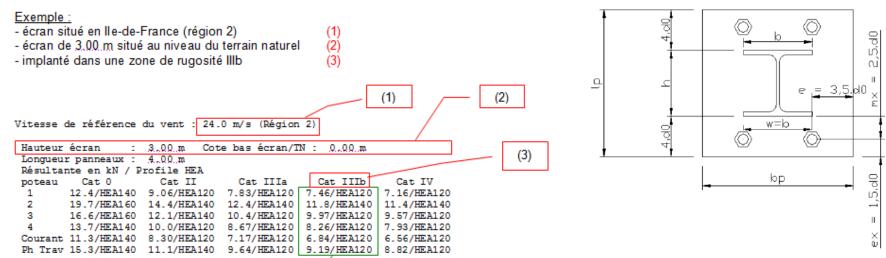




SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Annexes

- Abaques de détermination des effets du vent
- Abaques de prédimensionnement des poteaux
- Tableau de platines types / type de profilé







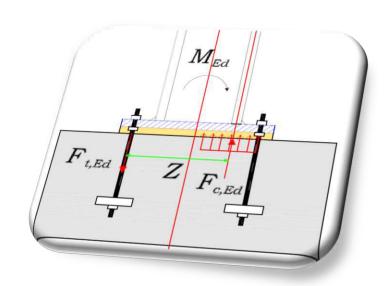


SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Annexes

Exemple de dimensionnement

- A. DESCRIPTION
- B. MATERIAUX
- C. ACTIONS
- D. JUSTIFICATION DES POTEAUX
- E. JUSTIFICATION LIASON POTEAU/FONDATION
- F. JUSTIFICATION STABILITE EXTERNE FONDATION
- G. JUSTIFICATION STABILITE INTERNE FONDATION









SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Annexes

B - Matériaux



HEA et platine: S235J2

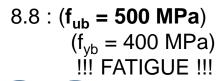
 $(f_{yk} = 235 \text{ MPa})$

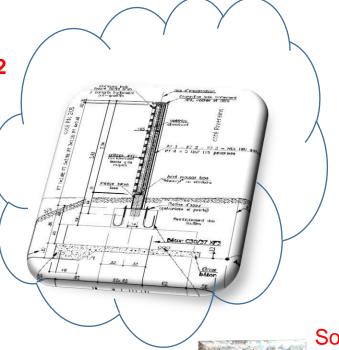
 $(f_{ijk} = 450 \text{ MPa})$



C30/37: $(f_{ck} = 30 \text{ MPa})$

 $(c_{nom} = 5 cm)$









B500B:

 $(f_{sk} = 500 \text{ MPa})$



 $(\gamma = 20 \text{ kN/m}^3 \text{ et } \phi = 30^\circ)$

 $(p_{le} = 0.5 \text{ MPa})$

 $(D_e = 0.5 \times D)$







Protections Acoustiques

GUIDE CONCEPTION DU GENIE CIVIL



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Annexes

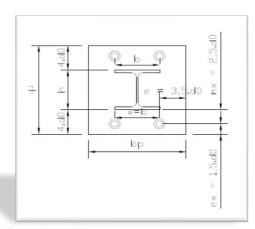
E - Ancrage platine

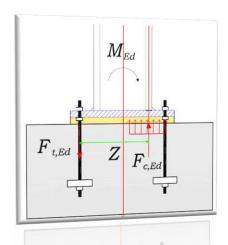
Principe: Traction; Cisaillement; Interaction Cisaillement/Traction

$$F_{t,Rd} = 0.9 f_{ub} A_s / \gamma_{M2}$$
 $F_{v,Rd} = \alpha_v f_{ub} A / \gamma_{M2}$

$$F_{vRd} = \alpha_v f_{ub} A / \gamma_{MS}$$

$$F_{v,Ed} / F_{v,Rd} + F_{t,Ed} / (1,4F_{t,Rd}) \le 1$$





n° Type poteau HEA	Туре	Moment ELUfond kN.m	h	t,	1	Z F _{tfd}	Asmin	Désignation	As	F _{t,Rd}	Critère		
	1000		523	mm	mm	mm	kN	mm ²	- tige	mm²	kN	traction	Critère cisaillement
1	180	57,1	171	9,5	231,25	123,5	343,1	M24	353	127,1	0,97	0,07	0,76
2	220	88,6	210	11	279,50	158,6	440,5	M27	459	165,2	0,96	0,08	0,77
3	200	79,4	190	10	260,00	152,6	423,9	M27	459	165,2	0,92	0,07	0,73
4	200	69,7	190	10	260,00	134,0	372,3	M27	459	165,2	0,81	0,06	0,64
5	200	63,1	190	10	260,00	121,3	336,9	M27	459	165,2	0,73	0,06	0,58
6	180	49,6	171	9,5	226,25	109,5	304,2	M22	303	109,1	1,00	0,07	0,78
7	180	49,1	171	9,5	226,25	108,6	301,7	M22	303	109,1	1,00	0,07	0,78

Bilan: traction dimensionnante.



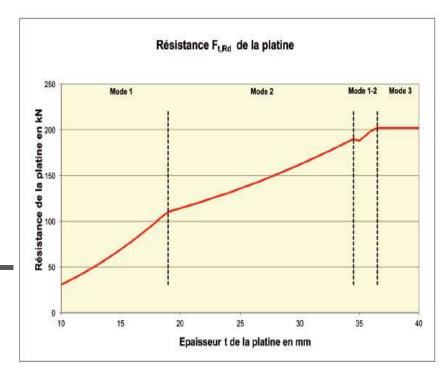


SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Annexes

E - Ancrage platine

Mode de rupture	Des effets l	eviers peuvent apparaître	Pas d'effet levier			
Mode 1 : Plastification de la semelle	FILEN	$F_{\text{L1Rd}} = \frac{4 M_{\text{pl,Rd}}}{m_{\chi}}$ où $M_{\text{pl,Rd}} = \frac{t^2 \cdot f_{yp} J_{\text{eff}}}{4 \cdot \gamma_{MO}}$ avec I_{eff} longueur efficace selon tableau 6.6 de NF EN 1993-1-8, t épaisseur de platine et f_{yp} limite élastique de l'acier de la platine	F.1.2.Rd	$F_{t1-2Rd} = \frac{2JM_{plRd}}{m_y}$		
Mode 2 : Ruine de boulons avec plastification de la semelle	FIRMANCES	$F_{L2,Rd} = \frac{2M_{pl,Rd} + 2\pi F_{LRd,ancnge}}{m_{\kappa} + n}$ où n = min (e, 1,25 x m) et $F_{LRd,ancnge}$ la résistance ultime d'un boulon		****		
Mode 3 : Ruine de boulons	F _{1,Rd,ancage} F _{1,Rd,ancage}	$F_{t,3Rd} = \sum F_{t,Rot,ancrage}$				







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

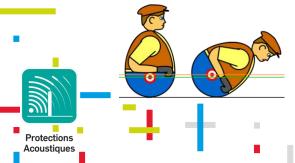
Annexes

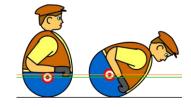
F – Stabilité externe de la fondation

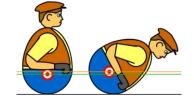
Principe: poinçonnement - renversement - glissement

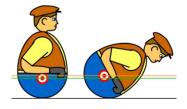
Le critère de vérification ELS s'écrit pour les combinaisons quasi permanentes et caractéristiques :

		Durable	Transitoire			
Dannau	e	critère	е	Critère excentrement e/B		
Panneau	(m)	excentrement e/B	(m)			
1	0,354	0,810				
2	0,411	0,939				
3	0,340	0,778				
4	0,332	0,760	0,380	0,869		
5	0,254	0,581				
6	0,235	0,537				









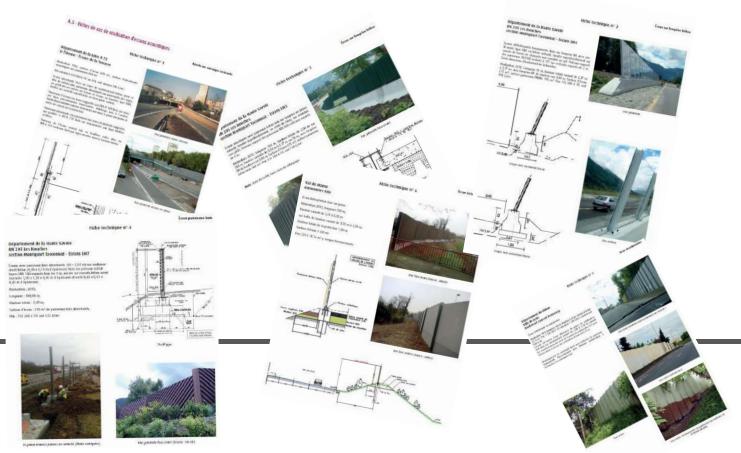




SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Annexes

Fiches « réalisations »









Protections Acoustiques



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

IV – RECONNAISSANCES GEOTECHNIQUES

L'étude du sol est indispensable quel que soit la nature du projet

- * Reconnaissances pénétrométriques :
 - → Manque en général la reconnaissances des horizons de sol rencontrés ;
- → Exploitation délicate et complément nécessaire par des carottages permettant d'identifier les couches sous-jacentes);
- * Reconnaissances pressiométriques (Plus commune et aisée en exploitation avec identification des horizons):
 - \rightarrow PI Pf Em α ;
- → Conclusions du géotechnicien sur paramètres de dimensionnement à retenir et nature des fondations envisageables;
- **❖ Essai de plaque** → Valable essentiellement pour GBA sur couche de forme ;
- ❖ Incidence de la présence d'eau (Piezzomètre) pour les fondations profondes :
 - → Tubage éventuel ou boue thixotropique ;
 - → Epaisseur de la corrosion éventuelle pour les pieux métalliques ;
- Nature du sol (Agressivité notamment pour les fondations profondes métalliques) ;
- Difficulté d'identifier la présence de bloc rocheux (Voir même paramètres limitant le choix de la solution à retenir notamment pour les pieux métalliques);
- → Précision des conclusions du rapport géotechnique ;
- → Mission de niveau G2 PRO avec pré-dim des fondations de la responsabilité du géotechnicien.





V – DIFFERENTS TYPES DE FONDATIONS

- Défini en fonction des résultats des reconnaissances géotechniques mais aussi de l'environnement immédiat (Talus, limites cadastrales, etc...)
 - ❖ Pieux forés béton armé toute longueur (Similaire OA) ;
 - Pieux métalliques battus ou vibrofoncés :
 - → HEA ou tubulaire ;
 - → Intégration de la corrosion éventuelle en fonction de la durée de vie de l'ouvrage souhaitée ;
 - **❖** Micro-pieux :
 - → Attention au phénomène de flexion élevée sur les écrans sous sollicitations horizontales;
 - Rideau de palplanches ;
 - Semelles et raidisseurs filants ;
 - Massifs isolés (Semelle + fût);
 - GBA élargies.







VI – TYPE DE FONDATIONS

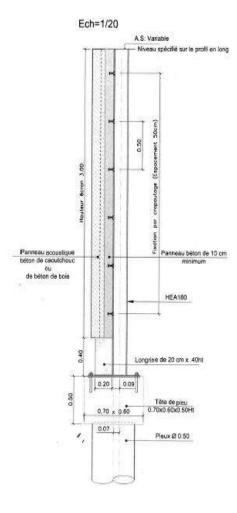


Avantages:

- → Rapidité de réalisation ;
- \rightarrow Coût;

Inconvénients:

- → Adopter des dispositions particulières en présence d'eau (Nature du béton ou tubage);
- → Tenue du terrain (Tubage ou boue si nécessaire dans les sol sableux ou tourbeux);
- → Difficultés de forage en présence de bloc rocheux ou de sol trop compact.















Pieux forés tubés





Pieux forés tarière creuse





Protections

Acoustiques



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE







Massif tête de pieux







Massif tête de pieux et Longrine de soubassement

JOURNÉE TECHNIQUE SER Protections Acoustiques 2022





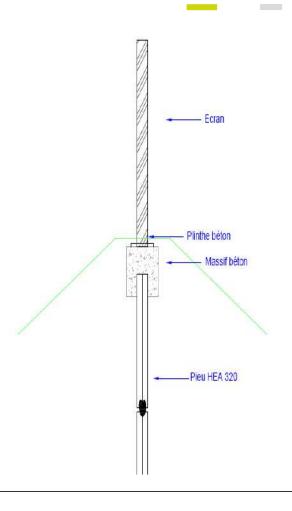
❖ Pieux métalliques battus ou vibrofoncés :

Avantages:

- → Rapidité de réalisation ;
- → Encombrement faible des machines ;
- \rightarrow Coût :

Inconvénients:

- → Pb de corrosion en fonction de la nature du sol traversé ou de présence d'eau (Epaisseur sacrificielle) ;
- → Présence d'éléments indurés ou de sol trop compact (Refus éventuel);
- → Voisinage (Pb éventuel de vibration ou de choc mais bonne maitrise actuelle);



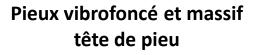
























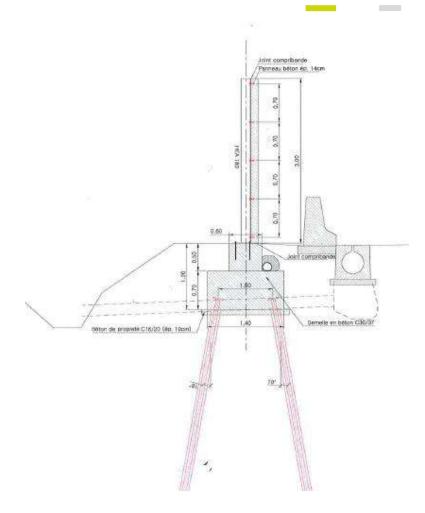
❖ *Micro-pieux* :

Avantages:

- → Possibilité de les réaliser même en cas d'accès difficile (Encombrement limité des ateliers, retrait rapide et faible étendue du bras de forage);
- → Réalisable sur tout type de terrain ;
- → Linéaire journalier de fondation réalisable important ;

Inconvénients:

 \rightarrow Coût.











Micropieux et platine d'ancrage









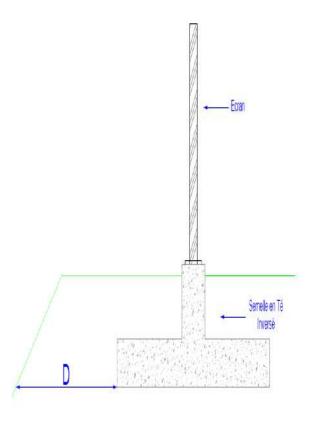
Semelles béton filantes ou isolées :

Avantages:

- → Réalisable dans presque tous les cas lorsque les emprises sont importantes (Limites cadastrales) car les semelles ont un encombrement élevé ;
- → Bonne finition;

Inconvénients:

- → Coût relativement élevé ;
- → Temps de réalisation long ;
- → Volume de terrassements et de béton important ;
- → Portance du sol élevée ;
- → Présence de réseaux à proximité.













Fondation superficielle









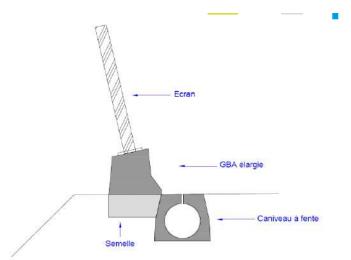
❖GBA élargies :

Avantages:

- → Combiner fondation et équipement de sécurité ;
- → Rapidité d'exécution ;
- \rightarrow Coût;

Inconvénients:

- → Hauteur écran limitée ;
- \rightarrow 2.00m y compris GBA environ ;
- → 3.00m y compris GBA avec adjonction d'une semelle ;



Problème soulevé et toujours d'actualité en 2022 :

- → Fondation ou équipement de sécurité ?
- → Inertie en cas de choc (Largeur de GBA normalisée = 48cm << GBA écran → Nécessaire pour fixation poteau);</p>
- → Cône de déversement oui dans le nouveau guide de conception des écrans ;
- → Ferraillage oui / non?
- → NF EN 1992-2 à utiliser pour le ferraillage ?

















JOURNÉE TECHNIQUE SER Protections Acoustiques 2022

Mercredi 14 septembre 2022 105







Extrait du guide des barrières de niveau H2 et H3

4.9.2.4 - Fixer un écran sur la barrière

Dans le cas de GBA-DBA disposé dans le profil en travers on peut envisager d'utiliser une longrine de base assurant la stabilité de l'écran et dont la face avant possède la forme standard de la GBA. Cette assise est correctement armée¹⁵.

l'objet d'une revendication, il importe que la Maîtrise d'Œuvre ne se trouve pas en position d'imposer une solution brevetée. Pour cela, le marché ne doit pas spécifier le mode de réalisation dudit socle.

Cette précaution étant prise, cette disposition peut être intéressante à connaître pour ses aspects économique, esthétique et technique.

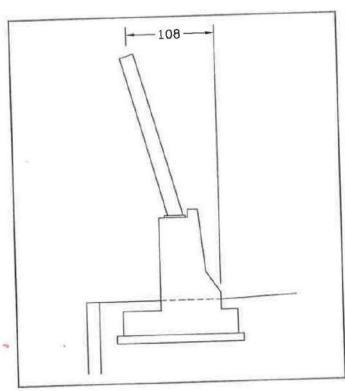


Figure 29 Écran fixé sur une assise en béton dont la face avant est profilée en forme de DBA (Cotes en cm).



^{14.} Cette vérification est évidemment à faire avec tous les modèles de barrières.

^{15.} Bien qu'un brevet ait été déposé, il ne porte pas sur le principe consistant à avoir un écran acoustique sur un socle en béton armé. Par contre certaines particularités faisant actuellement





SYNDICAT

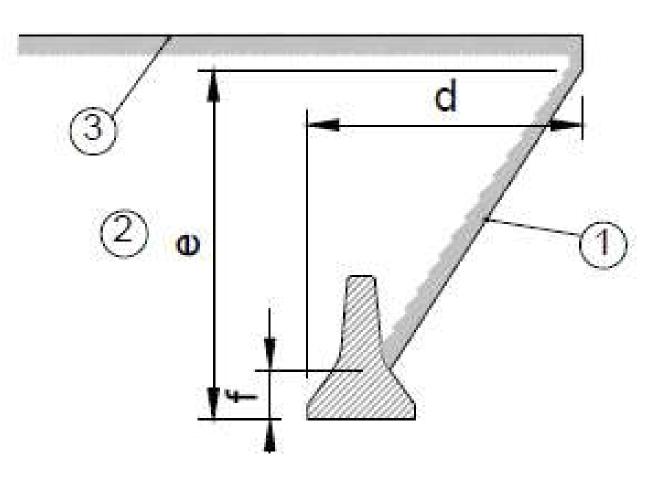
		a	b	С	d	е	f	g
BN1 et BN2	(3) b (1) o	1.14m	1.00m			4.00m		
BN4 et TETRA S13	3 b (1)	1.00m	0.50m	0.40m				
BHO et BN5	3 2 5		1.20m			4.00m		2.20m
DBA et GBA	3 d				1.20m	3.80m	0.33m	
BN4 16T et TETRA S16	3 10	1.00m	0.60m	0.50m				
внав	3 2 1	1.00m	1.00m					

- Limite de zone ou l'implantation d'écran ou d'éléments d'écran est possible en considérant que le chargement reste solidaire du véhicule.
- 2 Zone ou l'implantation d'écran ou d'éléments d'écran est fortement déconseillée
- 3 Gabarit









d = 1.20m

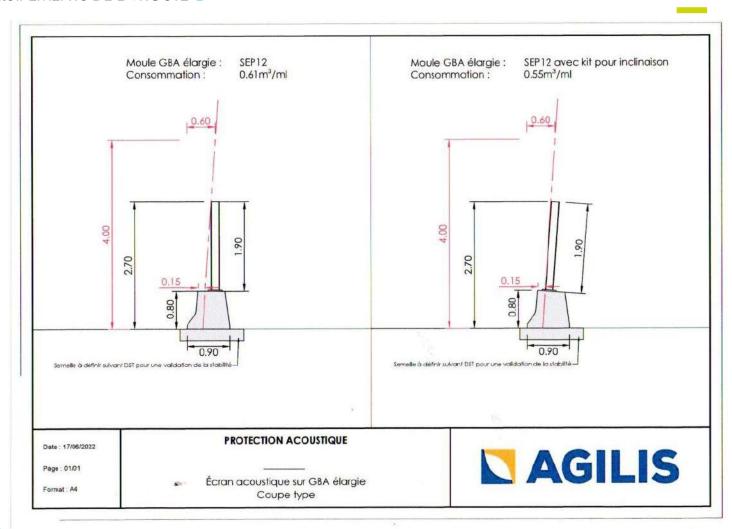
e = 3.80m

f = 0.33m





SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE









SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

-				
_	^	•	-	۰
				۰

ECR1. Quelles sont les solutions possibles pour mettre en place des écrans anti-bruit en présence d'une barrière de sécurité ? (13/02/15)

(Complétée en avril 2022)

La mise en place d'un écran acoustique en présence d'une barrière de sécurité peut s'effectuer se l'une des trois façons suivantes :

- Mise en place d'un écran acoustique en dehors de la largeur de fonctionnement de la barrière sécurité (rien n'impose actuellement de devoir respecter l'intrusion du véhicule mais il recommandé de le faire pour les barrières de niveau H);
- Mise en place d'une GBA élargie avec l'écran anti-bruit implanté sur la GBA en dehors du VI (Zc d'intrusion) (anciennement appelé zone ou cône d'isolement et dont la valeur a été réduite à 0 m suite à de récents essais);
- Mise en place d'une barrière de sécurité équipée d'un écran acoustique, le système comparqué CE (les crash tests pour l'obtention du marquage CE doivent avoir été réalisés avec éci acoustique).

Nota: pour le cas des écrans sur GBA élargies, il est admis de considérer la zone d'intrusion com un pan oblique tel que défini au § 5.5.2.3 du « guide d'installation des DR – Cerema janv2022 débutant à 15 cm de l'arête avant (au niveau du sommet de la GBA) et allant à 0,60 m (à 4 m hauteur).







MERCI











LES MATÉRIAUX

Pierre QUENNOY - SER / MICE









CLIQUEZ ET MODIFIEZ LE TITRE

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

STATISTIQUES

Surfaces en m²/Appels offres lancés dans l'année

ТҮРЕ	2017	2018	2019	2020	2021
BETON	81470	45290	68100	19690	24800
BOIS	14330	16970	7300	7040	11330
METAL	16880	16810	3400	3900	50087
TRANSPARENT	1430	3070	2750	3320	22400
AUTRES	0	1550	1240	470	500
TOTAL	114110	83690	82790	34420	109117



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

STATISTIQUES

RÉPARTITION EN %

TYPE	2017	2018	2019	2020	2021
BETON	71	54	82	57	23
BOIS	13	20	9	21	10
METAL	15	20	4	11	46
TRANSPARENT	1	4	3	10	20
AUTRES	0	2	2	1	1



CLIQUEZ ET MODIFIEZ LE TITRE

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

MAITRE OUVRAGE

RÉPARTITION EN %

	2017	2018	2019	2020	2021
ETAT	23	10	17	31	30
AUTOROUTES PRIVEES	2	47	40	2	2
CONSEILS GENERAUX	10	20	12	42	10
FERROVIAIRE	1	8	26	7	39
COLLECTIVITES (agglo, ville)	1	6	5	8	19
CONCESSIONS (LGV/autoroutes)	54	5	0	0	0

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

OFFRE INDUSTRIELS

✓ Béton

- Capremib
- Durison
- PBM

✓ Bois

- Ecmb
- Piveteau
- Moulinvest

✓ Métal

- Ecib
- Mice

CLIQUEZ ET MODIFIEZ LE TITRE

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

OFFRE INDUSTRIELS

- ✓ Transparent
- Idetec
- Kohlhauer

✓ PVC

- Ondelia

- √ Végétalisable
- Kohlhauer
- Mice
- ✓ Laine minérale
- Rockwool

SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

OFFRE POSEURS

- ✓ AER (Eiffage)
- ✓ AGILIS (NGE)
- ✓ CONSERTO
- ✓ EUROVIA béton
- ✓ PASS
- ✓ RAZEL-BEC (Fayat)
- ✓ TERIDEAL
- ✓ Vinci CT



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

PRODUITS

Acoustique: Absorption A4Isolation B3

- Marquage CE
- Certification NF
- FDES ACV



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

BETON BOIS





Guide FIB écrans



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

BETON BOIS







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

BETON ABSORBANT





Caoutchouc - Argile - Pouzzolane



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

BOIS ABSORBANT





Guide Arébois



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

BOIS ABSORBANT







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

METAL ABSORBANT







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

TRANSPARENT REFLECHISSANT







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

OUVRAGE ART







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

TRANSPARENT SEMI-ABSORBANT







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

PVC ABSORBANT







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

ISSUE DE SECOURS







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

COURRONNEMENT



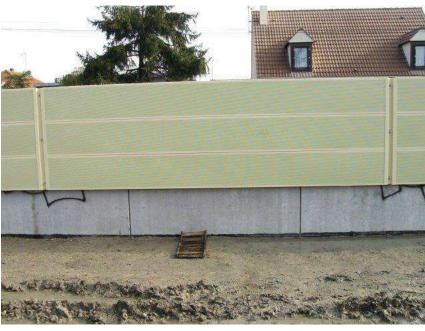




SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

TREMIE, ENTREE TUNNEL, PAREMENT







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

GRILLAGE ANTIGRAFFITI







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

ECRAN VÉGÉTALISABLE





SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

AVENIR

- Glissière béton + Ecran
- Photovoltaïque
- Ecran connecté
- Dépolluant
- Ecran bas urbain





MERCI!











ECRANS ACOUSTIQUES

NOUVELLES NORMES DE MESURES DE RECEPTION ACOUSTIQUE

Pascal GUITTAT - SER / SIXENSE ENGINEERING









MESURER LES PERFORMANCES INTRINSÈQUES D'UN PRODUIT



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

1er niveau : Mesures de qualification de produits

- ☐ **Produits** destinés à un usage **en champ réverbéré** (tête de tunnel, trémie, etc.) :
 - ☐ EN 1793 partie 1 : Mesure de l'absorption
 - ☐ EN 1793 partie 2 : Mesure de l'isolation
- ☐ Produits destinés à un usage en champ direct ou champ libre (écrans en bordure de plateforme routière, ferroviaire) :
 - ☐ EN 1793 partie 5 : Mesure de la réflexion
 - ☐ EN 1793 partie 6 : Mesure de l'isolation





MESURER LES PERFORMANCES INTRINSÈQUES D'UN ÉCRAN ACOUSTIQUE



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

2ème niveau : Mesures de réception in situ

- ☐ Tous produits (prototype ou écrans)
 - ☐ EN 1793 partie 5 : Mesure de la réflexion (Mai 2016) Champ libre
 - □ EN 1793 partie 6 : Mesure de l'isolation (Juin 2018) Champ libre

■ Destination :

- □ Validation acoustique de prototypes en début de chantier,
- ☐ Réception acoustique d'ouvrages (écrans) finis en cours ou fin de chantier
- □ Par qui : BE et labo reconnu et compétent dans la mise en œuvre des normes EN 1793-5 / EN 1793-6





MESURER LES PERFORMANCES INTRINSÈQUES D'UN ÉCRAN ACOUSTIQUE



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

INTERET DES NOUVELLES NORMES

☐ Ecrans acoustiques en champ direct (ou libre) :

Qualification des performances et réception écrans <u>selon</u> <u>les mêmes normes :</u>

Mêmes indicateurs dans les AO / CCTP (DL_{RI} en réflexion ; DL_{SI} en isolation)

Objectifs de performance exigés dans les CCTP = valeurs mesurées in situ sur prototype / écrans finis

□ Remarque : NF 31-089 abrogée depuis 2018

Bannir la référence aux indices TL_R / TL_T dans CCTP des AO





CHAMP REVERBERE: CAS DE FIGURES

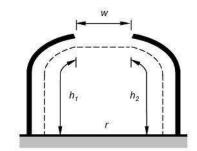


SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Champ diffus (EN 1793-1 / 1793-2)

 \square si W / e < 0,25 avec :

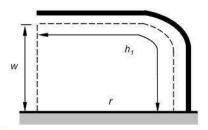
- W = Taille de l'ouverture,
- e = périmètre total, hors plateforme (routière, ferroviaire)



Kev

 h_1 : length of left barrier surface h_2 : length of right barrier surface envelope, $e = w + h_1 + h_2$

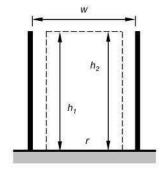
(a) Partial cover on both sides of the road



Key

 h_1 : length of partial cover surface envelope $e = w + h_1$

(b) Partial cover on one side of the road



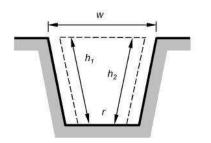
Key

 h_1 : length of left barrier/building h_2 : length of right barrier/building envelope, $e = w+h_1+h_2$

(d) Tall barriers or buildings

Remarque:

 □ Marquage CE toujours (!!??) basé sur NF EN 14388 de 2005 : référence aux normes champ diffus, seules publiées en 2005



Key

 h_1 : length of left trench side h_2 : length of right trench side envelope, $e = w + h_1 + h_2$

(c) Deep trench





ABSORPTION : QUALIFICATION CHAMP DIFFUS SELON 1793-1



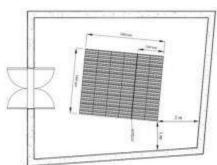
SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

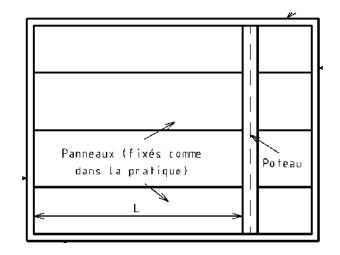
Essai en salle réverbérante normalisée

- ☐ Echantillon représentatif de 10 à 12 m² avec 1 poteau posé au sol,
- ☐ Mesure des durées de réverbération (Tr) sans et avec l'échantillon,
- \Box Calcul du α_{sabine} par 1/3 d'octave
- □ Calcul d'un indicateur unique global en dB(A) : $DL_{\alpha,NRD}$

(Attention : $DL\alpha$ avant 2017)









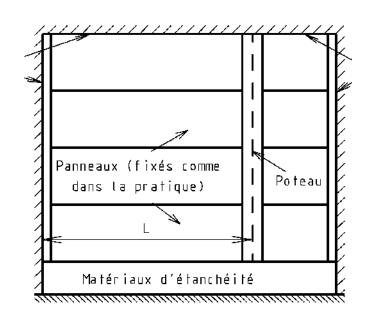


ISOLATION: QUALIFICATION CHAMP DIFFUS



Essai en salle réverbérante normalisée

- ☐ Echantillon représentatif de 10 m² avec 1 poteau intégré en cloison séparant 2 salles d'essais,
- ☐ Production champ sonore en salle émission (HP) et mesure niveaux de pression acoustiques (émission / réception)
- □Calcul de l'indice R par 1/3 d'octave
- □Calcul d'un indicateur unique global en dB(A): DL_R







RÉFLEXION : QUALIFICATION OU RÉCEPTION SELON 1793-5 (« ADRIENNE »)



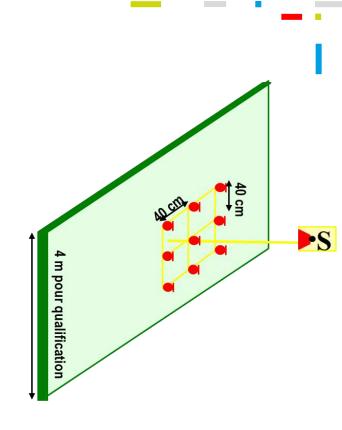
SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Mesure in situ, chez fabricant ou sur chantier

- ☐ Hauteurs mini :
 - ☐ 4m pour la qualification d'un panneau
 - ☐ 2m pour la réception sur site
- ☐ Réalisation des mesures
 - ☐ Deux mesures avec écran (en milieu de panneau) et sans l'écran
 - ☐ Génération par HP d'un signal permettant le calcul des réponses impulsionnelles
 - ☐ Enregistrement sur une grille de 9 micros

□ Procédure :

- Calculs & traitements des réponses impulsionnelles sans & avec écran (soustraction et fenêtrage)
- ☐ Calcul par 1/3 octave de l'indice RI
- ☐ Calcul d'un indice unique global en dB(A) : DL_{RI}







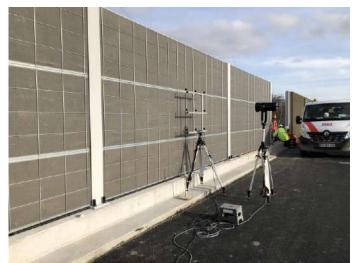
RÉFLEXION : QUALIFICATION OU RÉCEPTION SELON 1793-5 (« ADRIENNE »)



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE















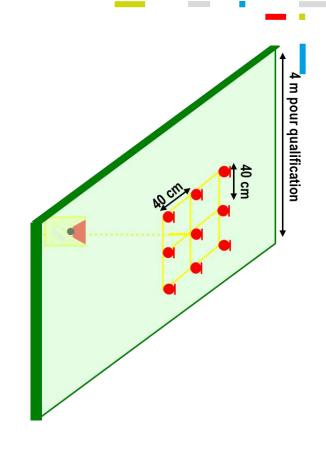
ISOLATION : QUALIFICATION OU RÉCEPTION SELON 1793-6 (« ADRIENNE »)



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Mesure in situ, chez fabricant ou sur chantier

- Hauteurs mini :
 - ☐ 4m pour la qualification d'un panneau
 - ☐ De l'ordre de 2m pour la réception sur site
- □ Réalisation des mesures
 - ☐ Deux mesures avec écran (en milieu de panneau et à un poteau) et sans l'écran
 - ☐ Génération par HP d'un signal permettant le calcul des réponses impulsionnelles
 - ☐ Enregistrement sur une grille de 9 micros
- □ Procédure :
 - □ Calculs & traitements des réponses impulsionnelles sans & avec écran (soustraction et fenêtrage)
 - ☐ Calcul par 1/3 octave de l'indice SI
 - ☐ Calcul d'un indice unique global en dB(A) : DL_{SI}







RÉFLEXION : QUALIFICATION OU RÉCEPTION SELON 1793-5 (« ADRIENNE »)



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE















SYNTHESE NORMES 1793-1 À -6



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Objet essai	Destination	Туре	Lieu d'essai	Norme		Indicateur
Qualification Produit	Parement trémie / tunnel	Absorbant	Labo	NF EN 1793-1	DLα	Indice unique d'évaluation de la performance d'absorption acoustique
		Absorbant & Réfléchissant		NF EN 1793-2	DL_R	Indice unique d'évaluation de la performance d'isolation aux bruits aériens
Qualification Produit	Ecran acoustique en champ libre	Absorbant	Usine fabricant	NF EN 1793-5	DL _{SI}	Indice unique d'évaluation de la de la réflexion acoustique
		Absorbant & Réfléchissant		NF EN 1793-6	DL_RI	Indice unique d'évaluation de l'isolation acoustique
			·			
Réception ouvrage	Ecran acoustique en champ libre ; parement trémie / tunnel*	Absorbant	In Situ : Prototype et/ou ouvrage fini	NF EN 1793-5	DL _{SI}	Indice unique d'évaluation de la de la réflexion acoustique
		Absorbant & Réfléchissant		NF EN 1793-6	DL_RI	Indice unique d'évaluation de l'isolation acoustique

^{* :} sous réserve de conditions acoustiques assimilables à des conditions de champ libre





POUR ALLER PLUS LOIN ...



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE



ÉCRANS ET PROTECTIONS

ACOUSTIQUES

Guide du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre





ORDRES DE GRANDEUR DES PERFORMANCES ET EXIGENCES **MINIMALES**

Les indices évalués en champ diffus (selon NF EN 1793-1 et -2) et en champ libre (selon NF EN 1793-5 et -6 ne sont pas directement comparables. Les tableaux ci-dessous indiquent les performances minimale. recherchées en fonction du type de protection acoustique à réaliser pour chacune des méthode

9.1 - PERFORMANCES D'ABSORPTION ACOUSTIQUE :

	DL_a selon EN 1793-1	DL_RI selon EN 1793-5
Tunnel, couverture	≥ 12 dB	≥ 7 dB
Écrans parallèles, mur de trémie, tranchée…	≥ B dB	≥ 5 dB
Ecrans et autres parois présentant des réflexions vers des zones non protégées	≥ 4 dB	≥ 3 dB

9.2 - PERFORMANCES D'ISOLATION ACOUSTIQUE :

	DL_R selon EN 1793-2	DL_SI,E / DL_SI,P / DL_SI,G selon EN 1793-6
Couvertures totales	≥ 40 dB	
Ecrans et ouvrages de grande hauteur (> 5 m) et couvertures partielles	≥35 dB	≥ 36 dB
Autres écrans ou parois	≥ 25 dB	≥ 28 dB

Attention: Les valeurs indiquées dans les tableaux ci-dessus sont des valeurs minimales. Les valeurs requises dans le cahier des charges sont à définir par le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre en fonction de la destination de la protection acoustique et des prescriptions du bureau

CONTRÔLE DES PERFORMANCES DE L'OUVRAGE

Ce chapitre détaille les modalités de contrôle des performances acoustiques de la protection à réception des travaux. Pour les autres domaines à contrôler (niveaux sonores chez les riverains, structure et génie civil...), il convient de se reporter au guide Bruit et études routières - Manuel du chef de projet, Guide Certu/Setra, 2001.

Les mesures de contrôle acoustique ont pour objectif de vérifier que les niveaux de performance demandés dans le CCTP sont bien atteints. Les mesures doivent donc être réalisées conformément aux dispositions du CCTP et du présent document. Comme présentées au chapitre 3, les normes

- NF EN 1793-5 pour les mesures d'absorption sur écrans routiers;
- NF EN 1793-6 pour les mesures d'isolation sur écrans routiers;
- « NF EN 16272-5 pour les mesures d'absorption sur écrans ferroviaires (à paraître);
- . NF EN 16272-6 pour les mesures d'isolation sur écrans ferroviaires.

Attention, certains CCTP « anciens » peuvent encore faire référence à la NF S 31089 et à ses indicateurs globaux (perte locale d'énergie par réflexion notée TL R et perte locale d'énergie par transmission notée TL_T). Cette norme ayant été abrogée en avril 2018, les essais de réception devront être réalisés conformément aux normes citées précèdemment. L'appréciation des objectifs du CCTP et des résultats fera de préférence l'objet d'un consensus entre les différentes parties, sous l'éclairage des bureaux d'études acoustiques intervenant (études de conception et mesures de contrôle).

Par défaut, on pourra considérer en première approximation l'équivalence suivante :

- TL_R = 7 dB (selon NF S 31089) -> DL_RI = 5 dB (selon NF EN 1793-5);
- TL_T = 27 d9 (selon NFS 31089) -> DL_SI = 28 d9 (selon NF EN 1793-6).

11.3 - RÉPARTITION ET NOMBRE DE MESURES

Il convient que le nombre et le positionnement global des mesures soient spécifiés dans le CCTP. À défaut, les principes suivants peuvent être retenus:

- au moins, une série de mesures par famille d'écrans (selon déclaration du fabricant);
- au moins, une série de mesures par tronçon continu d'écran;
- au moins, une série de mesures tous les 300 m de troncon continu d'écran;
- au moins, une série de mesures par famille de singularités (porte, jonction de deux familles d'écrans...) (selon déclaration du fabricant).

Pour le cas courant d'un «écran acoustique» constitué d'une succession de poteaux et de panneaux, on entend par série de mesures:

- 1 mesure d'isolation en milieu de travée (DL_SI,E);
- 1 mesure d'isolation devant poteau (DL_SI,P);
- 1 mesure d'absorption en milieu de travée (pour un écran revendiquant cette performance: DL_RI).



Note: indépendamment des dispositions prévues par la norme, des essais d'absorption complémentaires devant poteau peuvent être demandés contractuellement pour vérifier la performance d'éventuels dispositifs de traitement de poteaux.











Merci de votre attention...











PRÉVISION DE LA PERFORMANCE D'ÉCRANS COMPLEXES CARTOGRAPHIE ET ÉTUDES D'IMPACT

Julien MAILLARD et al. (1) – CSTB

(1) M. Kamrath, Ph. Jean, D. Van Maercke



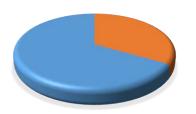




PLAN DE LA PRÉSENTATION



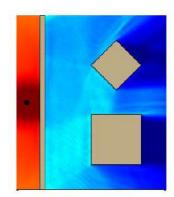
SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE



Contexte



Approche



Résultats



JOURNÉE TECHNIQUE SER Protections Acoustiques 2022





Contexte







Les protections « complexes »

- Par rapport à un écran droit équivalent
 - Protection acoustique plus performante
 - Calcul prévisionnel imprécis avec les méthodes standardisées



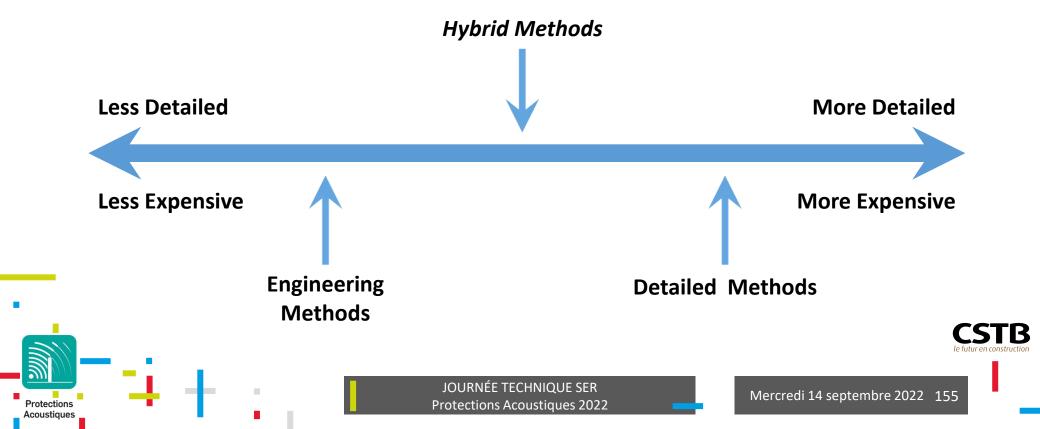






Les méthodes prévisionnelles en acoustique sont

- soit couteuses
- soit inadaptées aux géométries complexes



Protections Acoustiques



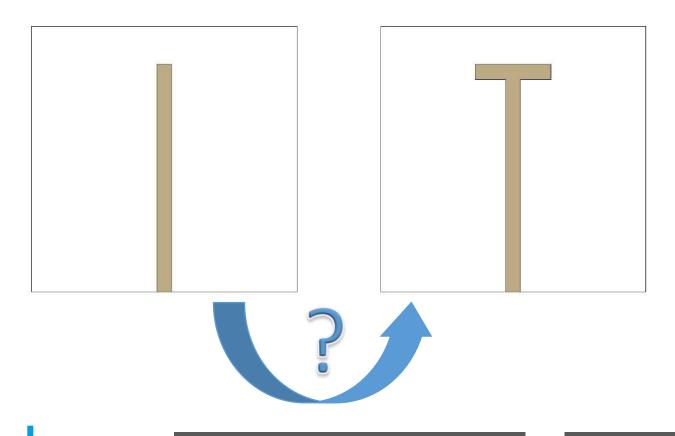
Les méthodes d'ingénierie constituent l'approche standard pour modéliser la propagation du bruit routier et ferroviaire



Protections Acoustiques



Les méthodes d'ingénierie sont très efficaces mais ne peuvent modéliser que les géométries simples







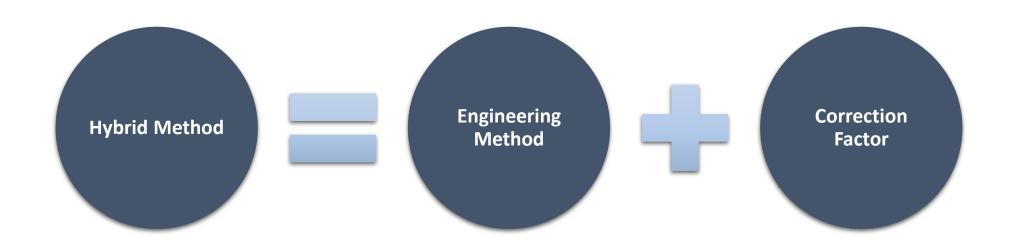
Approche







La méthode hybride étend les méthodes d'ingénierie en ajoutant un terme correctif à chaque trajet impactant l'écran







Le terme correctif est la différence d'atténuation entre un écran complexe et un écran simple calculée par méthode BEM

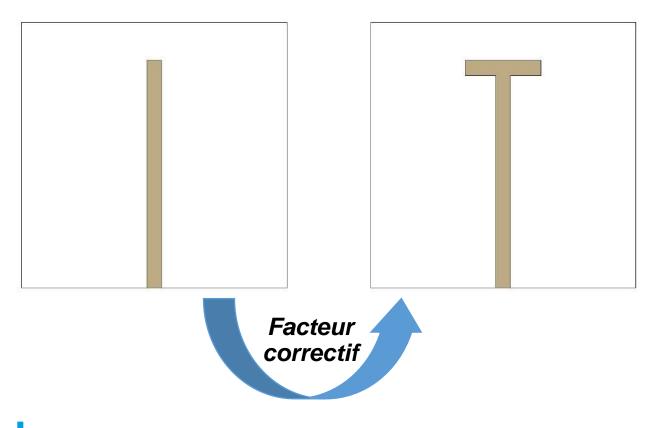




Protections Acoustiques



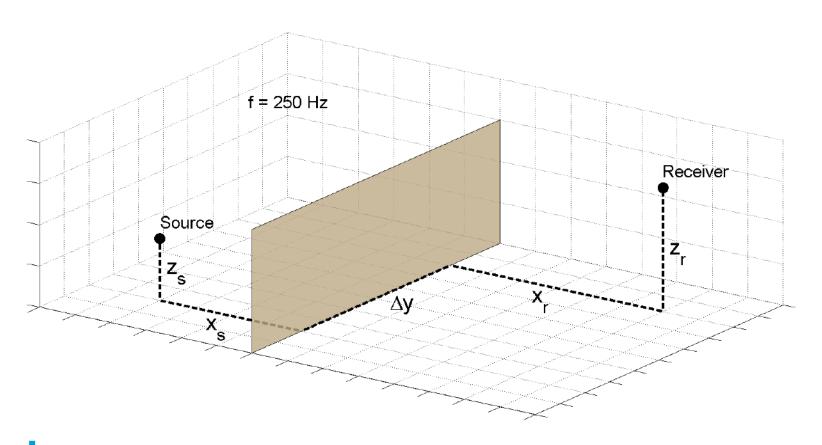
La méthode hybride modélise les cas plus complexes à partir de ce terme correctif



Protections Acoustiques



La méthode BEM fournit une table 6D de facteurs correctifs

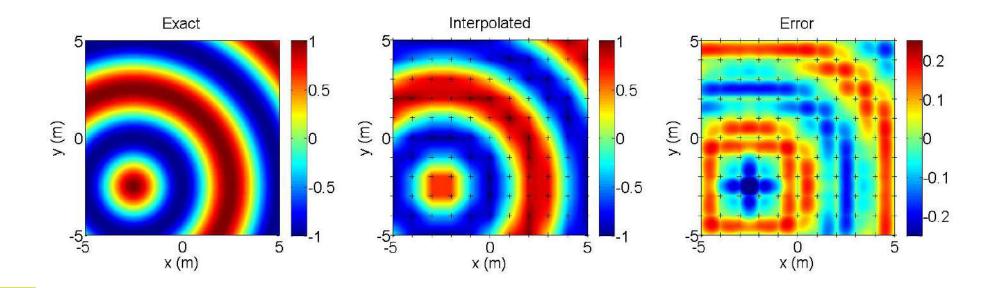








Une interpolation linéaire 5D donne les valeurs pour toute position de source et récepteur



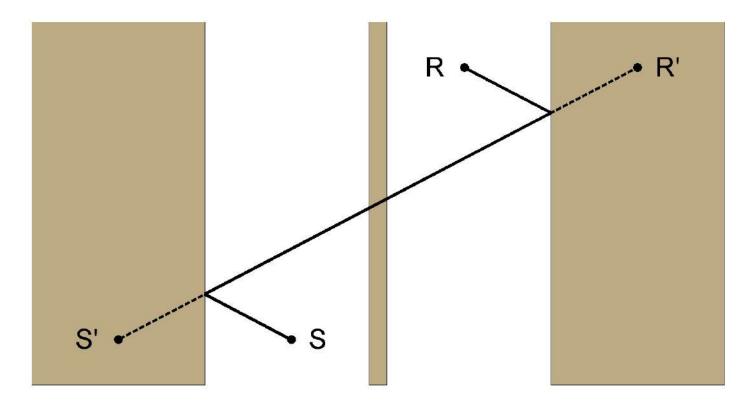




Protections Acoustiques

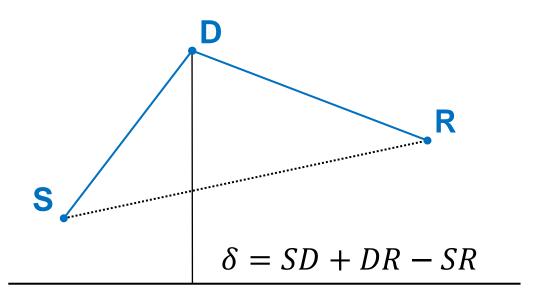


Les réflexion et diffractions modifient les positions des sources et récepteurs effectifs





Les diffractions multiples sont ordonnées en fonction de la différence de marche



 δ , différence de marche







Résultats

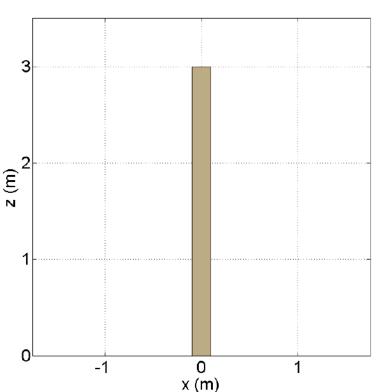




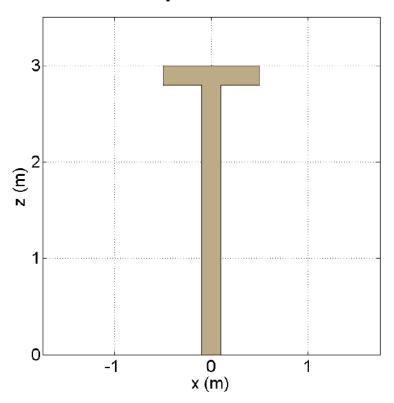




Écran référence : écran droit



Écran complexe : écran en T



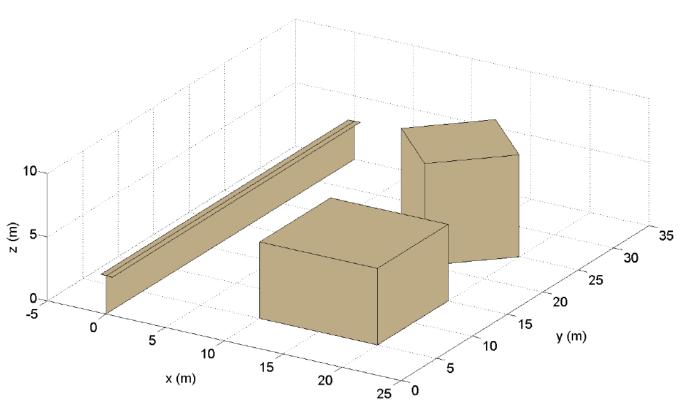








Cas 1 : Ecran en T – avec bâtiments







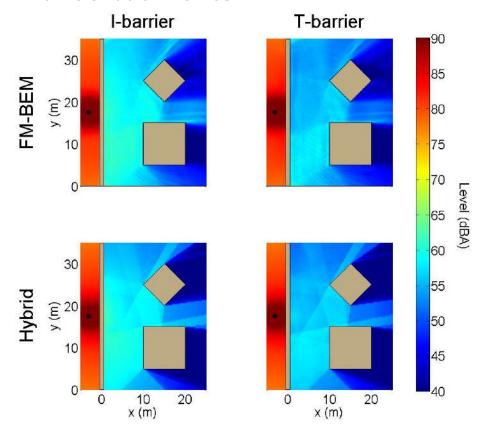




Protections

Acoustiques

Cas 1 : la méthode hybride approxime correctement l'écran droit et l'écran en T avec bâtiments

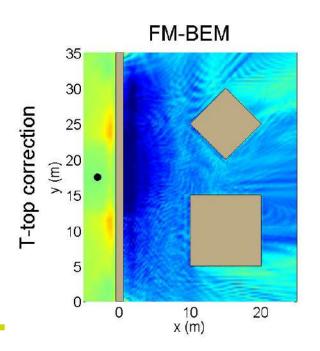


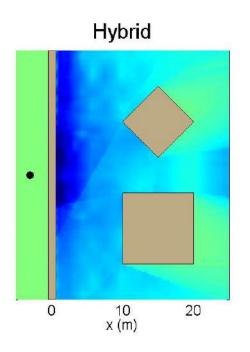


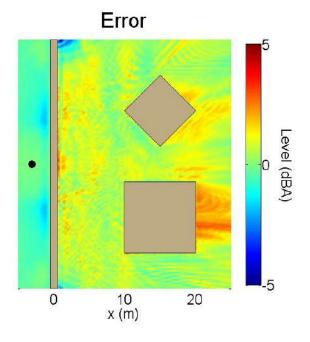




Cas 1 : la méthode hybride approxime correctement l'écran droit et l'écran en T avec bâtiments









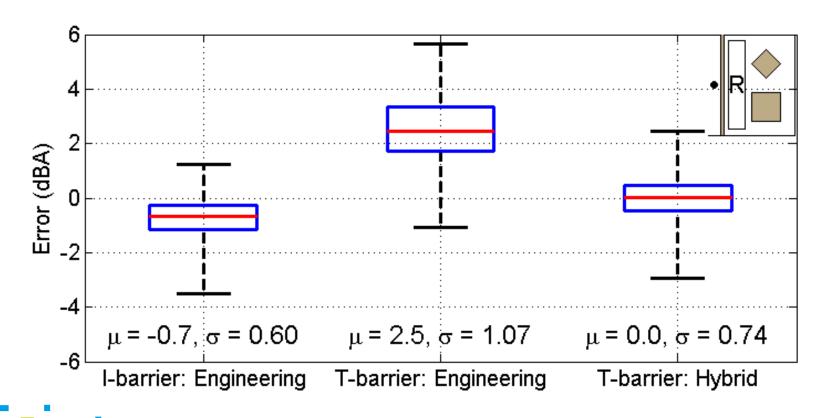






Protections Acoustiques

Cas 1 : la méthode hybride réduit l'erreur de calcul de la méthode d'ingénierie pour l'écran en T avec bâtiments









Cas 2 : écran en T – situation réelle





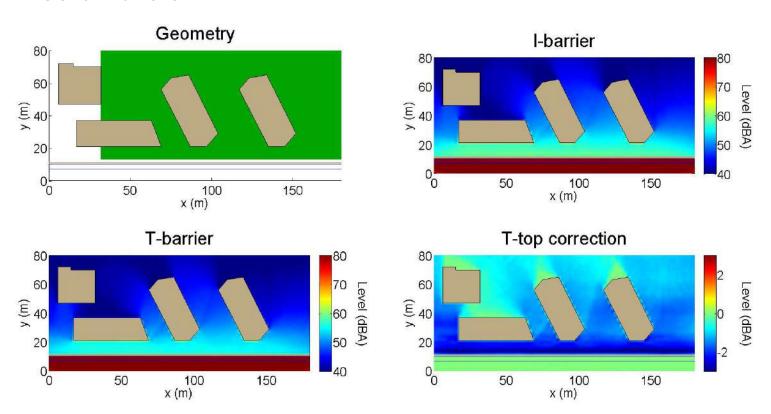








Cas 2 : l'écran en T produit beaucoup plus d'atténuation que l'écran droit



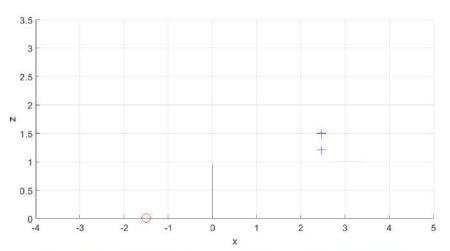




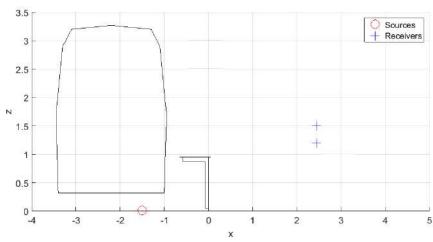


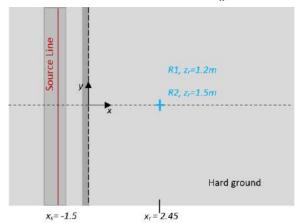


Cas 3 : écran en L + interactions caisse écran













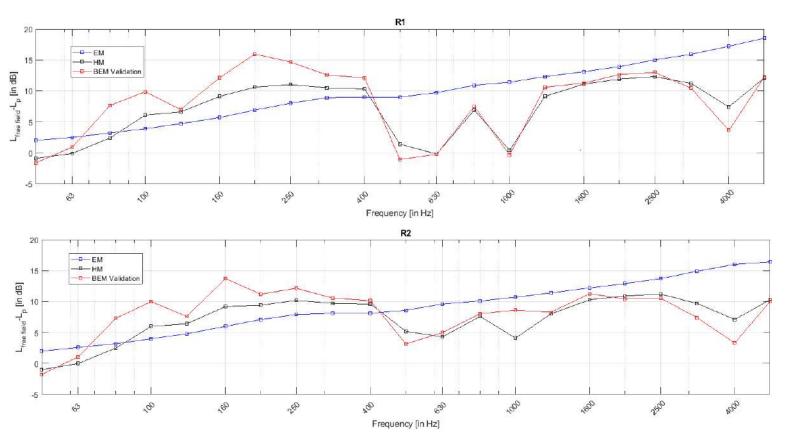








Cas 3 : écran en L + interactions caisse écran









JOURNÉE TECHNIQUE SER Protections Acoustiques 2022

Mercredi 14 septembre 2022 175





Conclusions





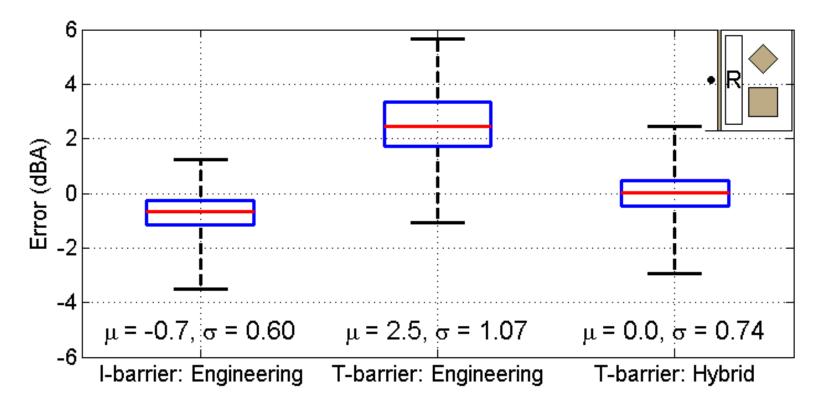


CONCLUSIONS



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

La méthode hybride améliore nettement la prévision des méthodes d'ingénierie pour les écrans complexes











Merci de votre attention.









ACOUCITÉ

OBSERVATOIRE ET PÔLE DE COMPÉTENCE EN ACOUSTIQUE DE L'ENVIRONNEMENT AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

Valérie JANILLON – Acoucité







PRÉSENTATION



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Association loi 1901, créée en 1996 à l'initiative du **Grand Lyon** et des **membres fondateurs**











But:

Agir pour le développement des connaissances et du savoir professionnel en environnement sonore urbain



acoucité

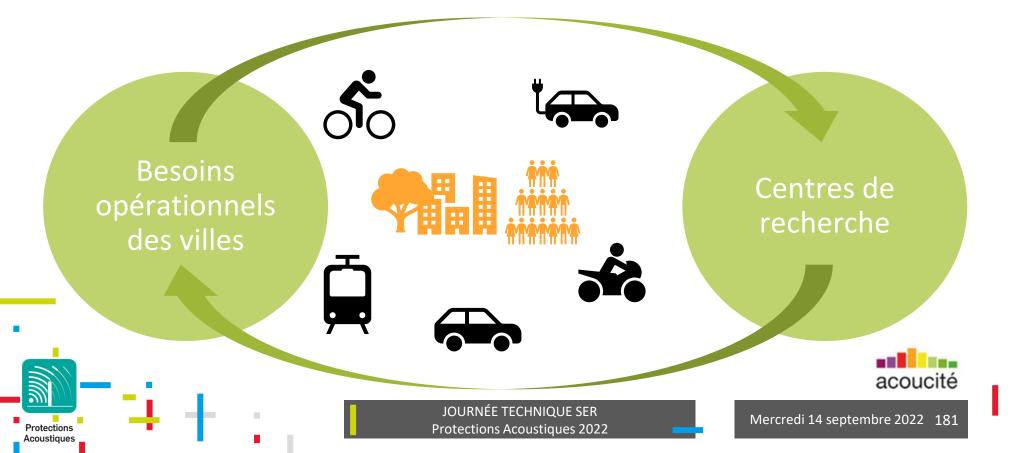


NOTRE MISSION



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Favoriser les échanges entre les centres de recherche et les besoins opérationnels des villes, notamment en matière de gestion des bruits urbains liés aux transports terrestres





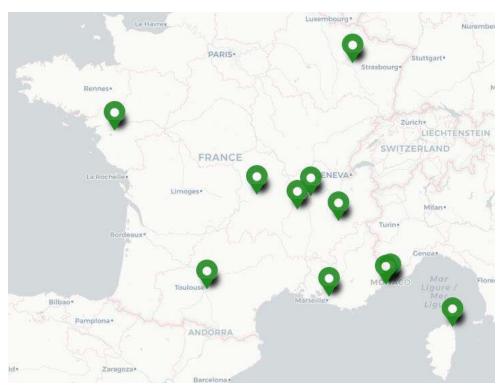
DES ACTIONS SUR PLUSIEURS TERRITOIRES



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Agglomérations partenaires

- Lyon
- Aix-Marseille-Provence
- Grenoble
- Nice
- Toulouse
- Monaco
- Saint-Étienne
- Bastia
- Clermont-Ferrand
- Nancy
- Nantes











PARTENARIATS ET LIENS FONCTIONNELS



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

- Métropole de Lyon
- Aix-en-Provence Marseille Métropole
- Principauté de Monaco
- Grenoble Alpes Métropole
- Ville de Grenoble
- Saint-Etienne Métropole
- Métropole Nice Côte d'Azur
- Toulouse Métropole
- Clermont Auvergne Métropole
- Communauté d'Agglomération de Bastia

- MTE/DREAL (Observatoires et ORHANE)
- ARS AuRA (ORHANE)
- SYTRAL
- SEPAL
- Aéroport Lyon-Bron
- Michelin







PARTENARIATS ET LIENS FONCTIONNELS



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

- CNB
- CidB
- ADEME
- AITF
- ANR
- ATMO AuRa
- ATMO Sud
- ACNUSA
- Partenaires santé : ANSES, ARS
- International : Québec, Abidjan, Eurocités

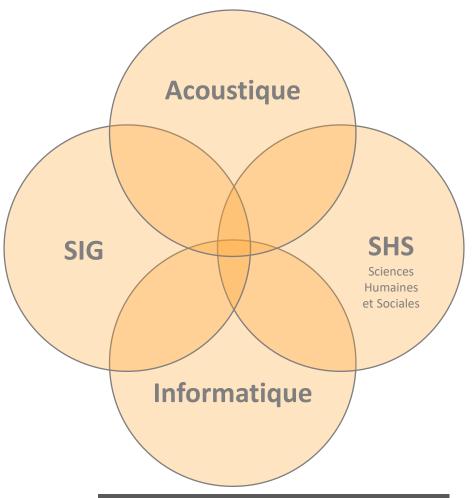






Protections Acoustiques

Une équipe pluridisciplinaire (11 personnes)





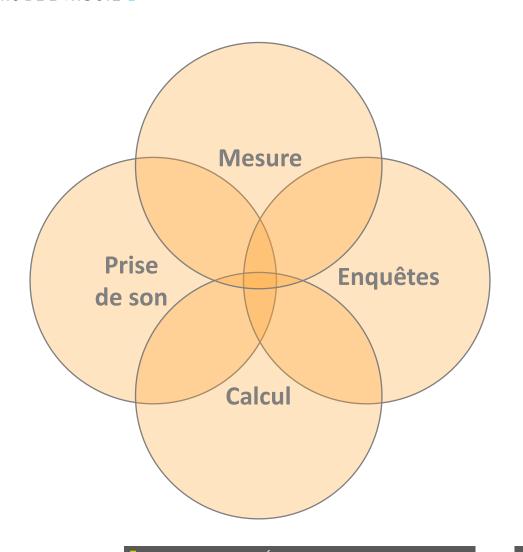


Protections Acoustiques

SER — APPROCHE MULTIDIMENSIONNELLE



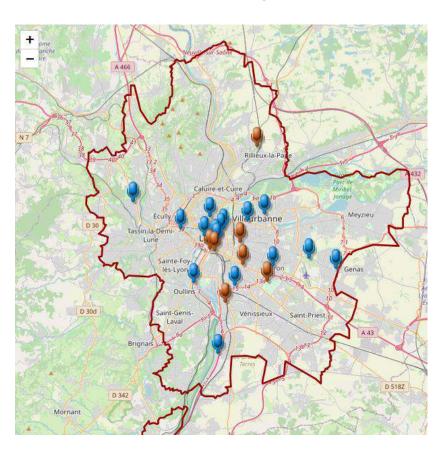
SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE







Mesure (Réseau permanent et campagnes ponctuelles)







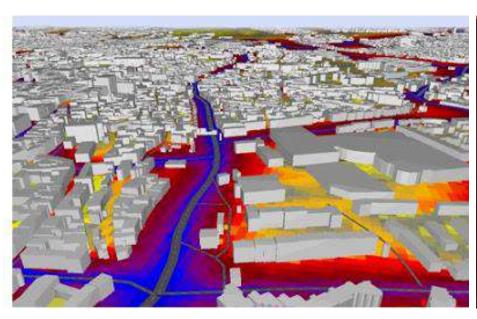








Modélisation (Cartes de Bruit Stratégiques, recherche)

























Approche qualitative (prises de sons, enquêtes)























acoucité



NOS ACTIONS



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

- **Accompagnement** aux collectivités territoriales
 - Exigences Directive 2002/49/CE (CBS, PPBE, impacts sanitaires)
 - Planification territoriale (SCoT, PLU, PDU)
 - Projets d'aménagement (ex : zone 30, Bd périphérique, M6/M7)
 - Réseau permanent de mesure
 - Partage des connaissances/méthodologies
 - Plaintes des riverains
- Recherche et développement
- Groupes de travail (CNB, PNSE/PRSE, Correspondants Bruit au MTE, GT Observatoires, Eurocités, OMS, SIA, AITF)
- Diffusion de connaissances (publications, congrès, scolaires, universitaires, grand public)







Merci de votre attention

www.acoucite.org







LES ÉCRANS BAS GENÈSE DU PROJET HOSANNA ET NICE

Bruno VINCENT- Acoucité











PROJET HOSANNA À LYON



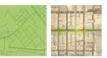
SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

QUAI FULCHIRON - 2011





















Atténuation du bruit environnemental au moyen de matériaux naturels, artificiels et recyclés













MÜLLER - BBM



GENÈSE DU PROJET



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

- **Objectif** : trouver des solutions globales pour réduire les niveaux de bruit par des solutions naturelles et artificielles combinées et durables
- Financement : 3,9 M€ (sur 3 ans), dont 50% à 80 % subventionné par le 7ème Programme-Cadre de Recherche et Développement
- Recherche du site

cohérence par rapport aux exigences expérimentales accord de la collectivité, visite avec des élus sécurité du site pour les véhicules et piétons

Partenaires

CSTB : conception de l'écran

Canevaflor : réalisation et installation de l'écran

Université de Stockholm : conception du questionnaire

acoucité : gestion de projet, participation à la conception du questionnaire, traduction, recherche du site, enquête de terrain, mesures et prises de son





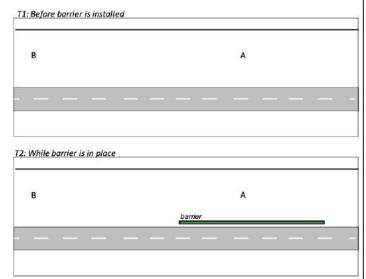
LE PROTOCOLE



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

2 points de mesures simultanés (A avec écran et B point de référence)

		Point A	Point B	
Temps 1 21-25 Mars	Groupe 1 = (n = 50)	Sans écran	Sans écran	→
	-			Groupe 2 (n = 50)
Temps 2 1-8 Avril	Groupe 3 - (n = 70)	Ecran	Sans écran	→
	•			Groupe 4 (n = 70)



- Intégration 100ms
 - Enregistrement audio continu
 - Comptage des véhicules (radar + boucle)
- 50x2 questionnaires avant la pose de l'écran
- 70x2 questionnaires après la pose de l'écran
- Réponse des répondants en A puis B (ou vice-versa)



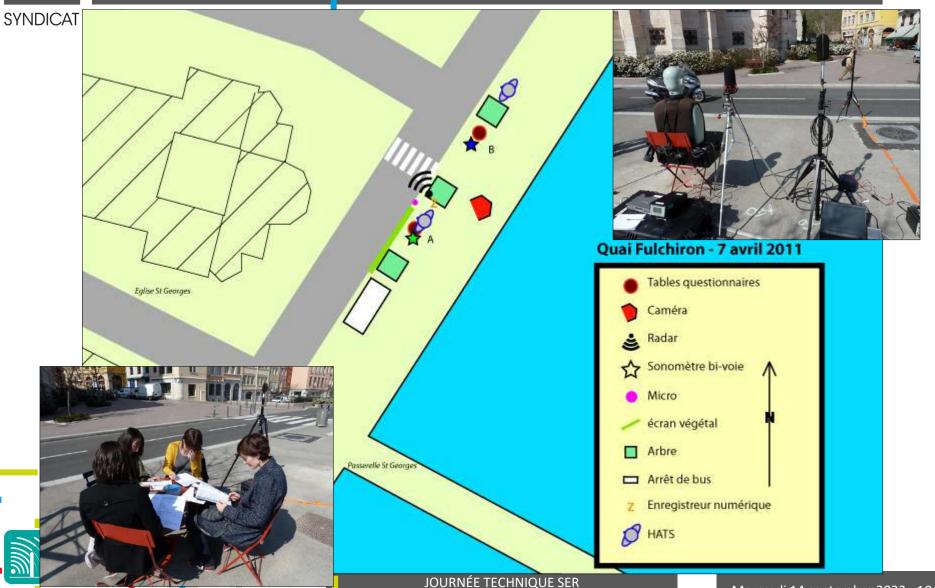


Protections

Acoustiques

LE PROTOCOLE COMPLET





Protections Acoustiques 2022

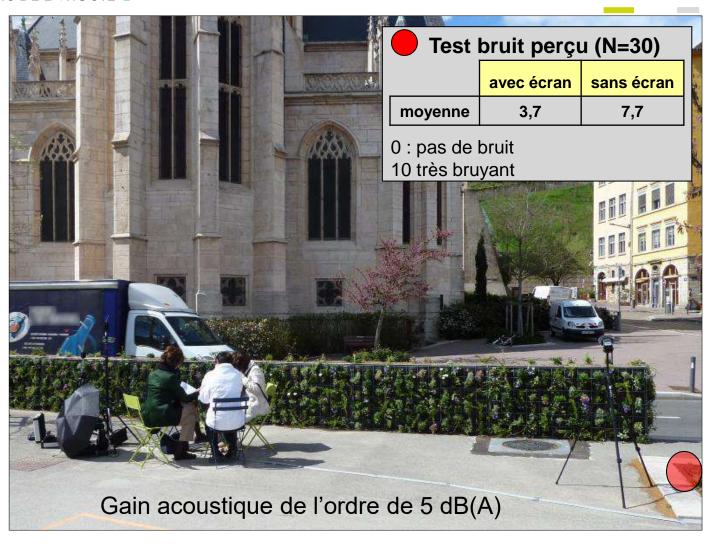


PRINCIPAUX RÉSULTATS



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Reprise de la problématique au sein d'un groupe de travail de la CNEA-U, portage CEREMA









SER -NICE - ÉCRANS BAS URBAINS ACOUSTIQUES



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

















Résultats de l'expérimentation boulevard de Cessole



Convention avec un consortium représenté par le **CSTB**



ENQUÊTES: PROTOCOLE



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

- Enquêtes conduites « in situ » boulevard de Cessole à Nice en face-à-face ou en auto-administré sur deux jours les 12 et 13 octobre 2020 de 9h30 à 18 heures. NB :
- Deux questionnaires sous forme papier ou électronique (lien accessible temporairement, durant la durée de l'enquête, en scannant un <u>QRcode</u>).
- Au total, 37 personnes interrogées pour l'enquête principale.
- Chaque répondant répondait aux mêmes questions en deux temps :
 - Temps A: assis derrière l'écran à environ 1,5 mètres du bord de la voie.
 - Temps B : assis hors de la zone de protection de l'écran, à même distance de la voie.
- Les répondants commençaient de façon aléatoire en zone protégée ou non protégée par l'écran.





ENQUÊTES : RÉSULTATS



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE



Test de bruyance en limite d'écran :

	Moyenne	Ecart-type	Minimum	Maximum	Nombre	Médiane
Avec écran	4,59	1,64	2	9	32	4
Sans écran	8,09	1,3	5	10	32	8







ENQUÊTES: RÉSULTATS



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

- •L'échantillon exprime, à une forte majorité, une réelle sensibilité au bruit,
- •très légère tendance à exprimer plus fréquemment une vision de l'environnement sonore plus positive en situation « avec écran ».
- •La majorité des répondants juge positivement ces écrans, tant sur le plan de l'intégration paysagère, de la sécurité, du stress mais aussi sa capacité à améliorer l'ambiance sonore, notamment pour les basses fréquences.
- •En limite de l'écran, les répondants sont nombreux à nous avoir dit « je ne m'étais pas rendu compte à quel point il y avait une différence ».

Les écrans testés sont donc dans leur ensemble bien perçus et tout à fait susceptibles d'améliorer le confort acoustique et la qualité d'usage du site.





MESURES ACOUSTIQUES (ACOUCITÉ/NCA) : VUE AÉRIENNE DU SITE



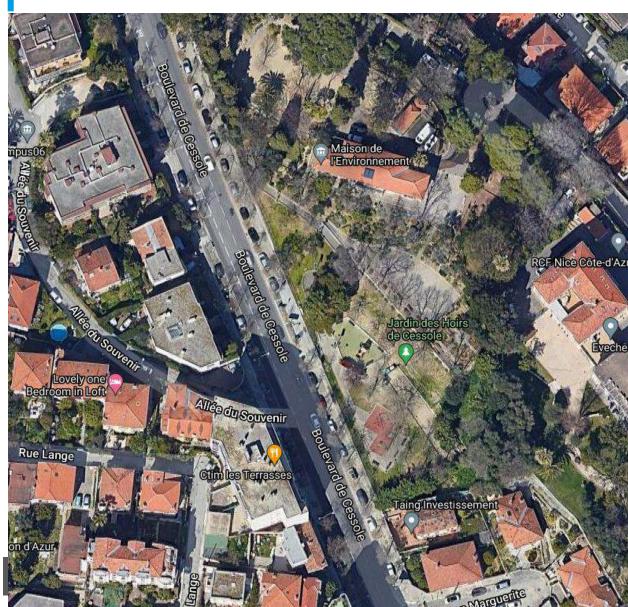
SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Caractéristique du boulevard de Cessole :

- 2 voies sens Nord-Sud (dont une bus)
- 1 voie sens Sud-Nord (le long de laquelle les écrans sont installés)
- Trafic moyen journalier : 14 000 veh/jour
- Vitesse: 50 km/h

Présence d'un jardin avec une aire de jeux pour enfant (côté écrans)

Les trois prototypes sont absorbants côté route.





MESURES ACOUSTIQUES (ACOUCITÉ/NCA): **PROTOCOLE**



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Mesures réalisées boulevard de Cessole, à Nice, en deux temps :

- Le jeudi 5 septembre 2019, <u>avant</u> l'installation des écrans;
- Le mardi 13 octobre 2020, une fois les écrans installés.



- Point de référence au-dessus de l'écran (1,50 m)
- Points en simultané point référence, à 1,50 m du sol, à chaque mètre (1, 2, 3, 4 m) et dans le parc à 9 m de la chaussée.

Figure 1 : Emplacements des points de mesure de décroissance, avant et après la mise en place des écrans





MESURES ACOUSTIQUES (ACOUCITÉ/NCA) : PROTOCOLE



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Après la mise en place des écrans :

- Mesures derrière écrans et en simultané, à la même distance de la chaussée mais sans écran (B et C).
- Le jeudi 10 septembre 2020, la métropole NCA a réalisé des mesures, sur le trottoir opposé, côté riverains (avec et sans écran en simultané)



B : avec écran C : sans écran

Points de mesure caractérisant les niveaux d'exposition des enquêtés

Figure 2 : emplacement des mesures réalisées, en simultané, après mise en place des écrans, avec et sans écran





MESURES ACOUSTIQUES (ACOUCITÉ/NCA) : RÉSULTATS



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Des gains acoustiques supérieurs à 5dB(A) pour des distances derrière l'écran inférieures à 4m.

Ces gains, obtenus à partir de la comparaison des mesures réalisées avant et après l'installation des écrans, varient de 6,7 dB(A) à 1 m derrière l'écran à 3,6 dB(A) dans le parc, à 9 m derrière l'écran.

Les résultats des mesures réalisées à 4 m derrière l'ouvrage sont comparables à ceux des mesures réalisées, à la même distance, pour le mur bas végétalisé expérimenté à Lyon en 2012 dans le cadre du projet Européen HOSANNA.

Les gains mesurés dans le cadre de l'expérimentation Nice EBAU sont mêmes légèrement plus élevés (hauteur supérieure).





Merci de votre attention

www.acoucite.org







ECRAN DE FAIBLE HAUTEUR

Gilles GIORA - SER / IDETEC ENVIRONNEMENT











Analyse du besoin

- Protéger les zones calmes urbaines
- Lutter contre les bruits émergeants voirie et tramway
- Intégrable dans le tissu urbain : faible hauteur/absorbant
- Pas ou peu d'intervention dans le sol
- Rapide à mettre en œuvre (ou à enlever)







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Identification des points clés

- Pas de protocole d'évaluation de l'émergence
- Perturbation du trafic Rapidité de mise en œuvre
- Qualification des produits : Absence d'un protocole d'évaluation – Pas d'indicateur de performance
- Esthétique







L'expérimentation

- 2015 Décision de mener une expérimentation
- Partenaires CNEA
 - Acteurs publics CEREMA / ADEME
 - Laboratoires/BE CSTB, CERIB, ACOUPHEN
 - Associations Industriels : APREA (SER), ACOUCITE







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

L'expérimentation

- En deux temps :
 - 2019 : usine PBM à Heyrieux
 - Objectif : tester avec plusieurs laboratoire la robustesse de la méthode de mesure
 - 2020 : sur site à Nice Bld de Cessole
 - Objectifs
 - Vérifier les conditions d'application de la méthode in situ,
 - Evaluer l'acceptation des produits par les riverains et les usagers
 - Choix du site compliqué Cahier des charges sophistiqué







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

La réponse métrologique

- Protocole de mesure CSTB Mesurage de la performance acoustique d'écrans bas 24/01/2020
 - Principe : un bruit spécifique est émis d'un côté de l'écran et mesuré de l'autre côté. La mesure est ensuite renouvelée dans les mêmes conditions géométriques mais sans écran. L'atténuation apportée par l'écran correspond au rapport des énergies acoustiques mesurées avec et sans écran.
 - Pour des raisons pratiques, le principe acoustique de réciprocité est appliqué. La source sonore est donc placée à l'arrière de l'écran, à une hauteur moyenne d'oreille humaine et les microphones sont placés à l'avant de l'écran près de la chaussée.







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

La réponse produit

- URBA)))SOFT
 - Matériau absorbant
 - Hauteur 1,15 m
 - Trois natures de matériau
 - Lourd / Béton : zones à protection complémentaire
 - Léger / Métal :
 - Transparent / PMMA







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Usine PBM

- La campagne d'essais
 - Présence d'un réflecteur pour simuler les véhicules
 - Plusieurs labo de mesure
 - Résultats encourageants

		Méthode a (sans réflecteur)							Méthode b (avec réflecteur)								
		М	ice	PE	ВМ	Idetec a	vec abs.	Idetec s	ans abs.	М	ice	PE	BM	Idetec a	vec abs.	Idetec sans abs.	
IL [dB(A)]	Distance	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type	Moyenne	Ecart-type
	IL _c (proche)	17.5	0.6	17.0	6.2	14.5	1.3	17.7	2.1	14.7	1.5	16.0	2.0	13.0	1.4	13.0	:4:
	IL _f (lointain)	10.3	1.0	9.8	1.7	7.3	1.0	8.3	2.5	10.7	0.6	9.7	1.2	7.0	1.4	10.0	-
	Il _{avg} (moyen)	14.3	1.0	13.0	3.6	11.5	1.0	14.0	2.0	13.5	1.3	13.3	1.5	10.0	1.4	12.0	741







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Usine PBM









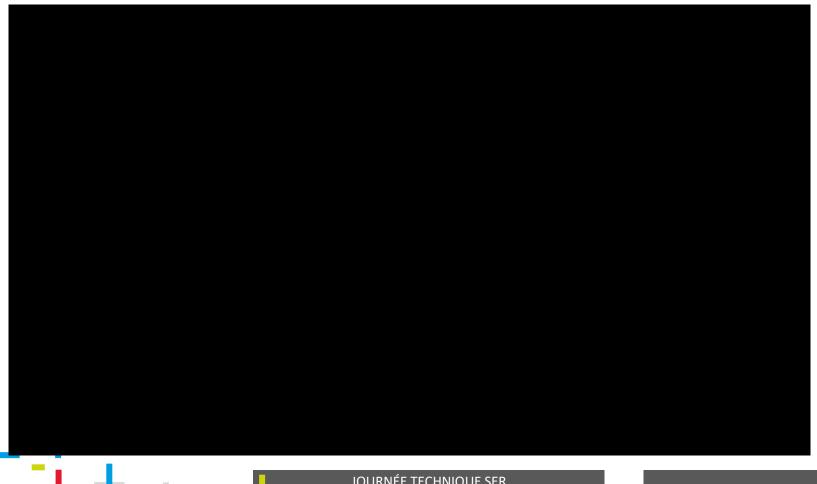
Protections Acoustiques

LES ÉCRANS URBAINS



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Ville de NICE







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

La Réalisation

Emprise du chantier réduite à une voie











SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

La Réalisation

Rapidité et simplicité de la pose (1,5 jours = 45 ml)









SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

La Réalisation

Pose et réglage de la semelle





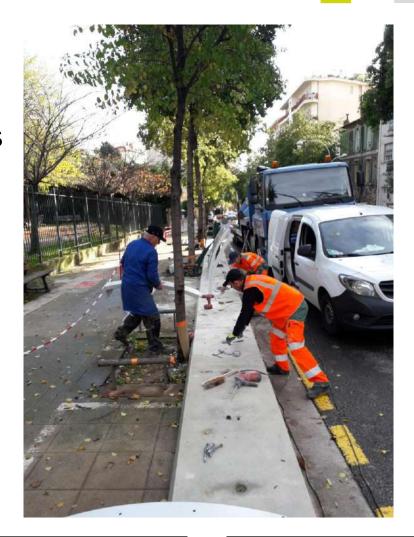




SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

La Réalisation

 Alignement des semelles et pose des poteaux











SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

La Réalisation

Montage des parements



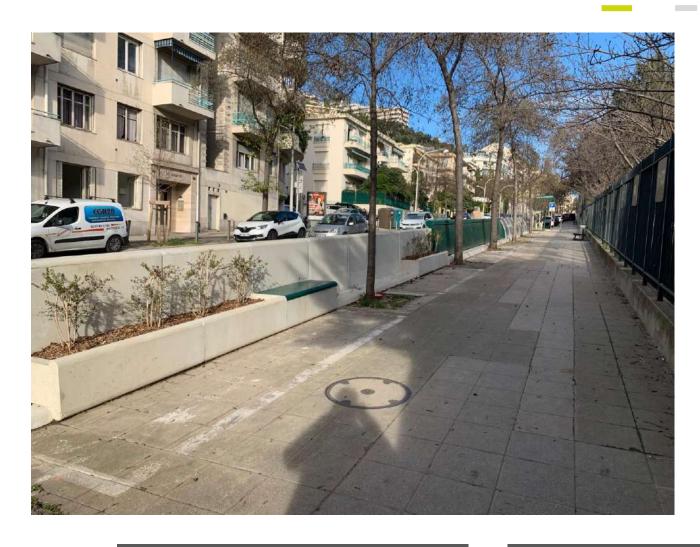








SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE











SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE











SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Les mesures Acoustiques











SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Les Résultats

Nature écran	Hauteur en m	Gain acoustique moyen en dB(A)	
		Sans réflecteur*	Avec réflecteur*
Béton-Béton de bois	1,15	10,3	10,4
Métallique	1,35	13,3	12,1
PMMA Sans absorbant	1,35	14,8	14,0
PMMA Avec absorbant	1,35	14,6	14,5







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Les Améliorations

- De la méthode de mesure
 - Confirmer la méthode de mesure
 - Evaluation fine sur les performances :
 - de la hauteur de l'écran
 - de l'absorption et de la diffraction
 - Modélisation des écrans



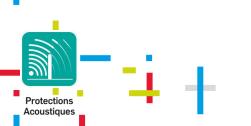




SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Les Améliorations

- Des produits
 - Semelles béton adaptées et poteaux intégrés au parement
 - Géométrie spécifique permettant l'adaptation au profil
 - Attentes des riverains
 - Végétalisation des semelles
 - Intégration dans le site et esthétique







SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE



Merci













INNOVATIONS & ÉCRANS ACOUSTIQUES

Nicolas MIERO – SER, Kohlhauer Florian CHARTIER – Vinci Construction















Et si demain vous définissiez de nouveaux écrans antibruit ?





Innovations et écrans acoustiques

Nouveautés matériaux

- ✓ Écrans Béton Bas Carbone
- √ Écrans Transparent absorbant

Nouvelles fonctions

- ✓ Écrans Photovoltaïques
- √ Écrans Biotop







Les écrans béton bas carbone

Concept:

Utilisation de ciments alternatifs pour réduire l'empreinte carbone des produits

Avantages

- ✓ Possibilité de diviser jusqu'à 4 l'empreinte carbone d'un panneau
- ✓ Performance identique

Limites

✓ Règlementation béton en évolution



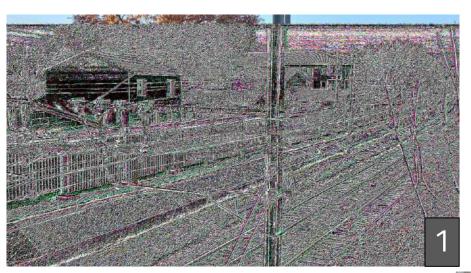


Innovations et écrans acoustiques



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Illustrations chantiers







JOURNÉE TECHNIQUE SER Protections Acoustiques 2022

Mercredi 14 septembre 2022







Retour d'Expérience A10 Saint Avertin (Cofiroute - 2022)



- Maitrise d'Ouvrage lance un marché novateur et challengeant sur la limitation de l'empreinte carbone
- Démarche tripartite (MOA / Entreprise / Fournisseurs) pour allier performance et bas carbone





Retour d'Expérience

A10 Saint Avertin (Cofiroute - 2022)

- 100 % des panneaux bas carbone
- Diminution par 3 de l'empreinte carbone
- Démarche vertueuse : Les panneaux mais pas que !









Les écrans « transparent et absorbant »

<u>Concept :</u> Offrir plus de luminosité pour les riverains avec un confort acoustique et visuel

Avantages

- ✓ Respect des études acoustiques
- ✓ En combinaison, permet d'obtenir des performances équivalentes à des écrans opaques

Limites

✓ Absorption limitée







Innovations et écrans acoustiques



SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

Illustrations chantiers















Innovations et nouvelles fonctions







Les écrans photovoltaïques

Concept : Utiliser la surface d'écrans disponible pour générer de l'énergie

Avantages

- ✓ Investissement complémentaire faible
- ✓ Une énergie verte

Limites

- ✓ Conditions d'exploitation et maintenance en su
- ✓ Interactions entre exploitants/réseaux à gérer









Illustrations chantiers















Les écrans Biotop

<u>Concept</u>: Favoriser la biodiversité à proximité des infrastructures

Avantages

- ✓ Biodiversité favorisée
- ✓ Amélioration de l'environnement
- ✓ Transposable à tous types d'écrans

Limites

✓ Nécessite d'adapter chaque projet aux spécificités des zones ciblées











Illustrations chantiers















Retour d'expérience Biotop Portes Les Valence (SNCF 2020)



- √ 4 types de nichoirs différents
- ✓ Bois : épicéa et du douglas, naturels, et non traités.
- ✓ Fabrication locale
- ✓ Faune et flore



Innovations et écrans acoustiques



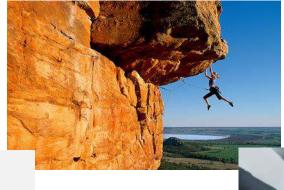
SYNDICAT DES ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

L'innovation?



Des besoins et des idées

Des risques et des conséquences



Des coopérations









MERCI!















Pour toute question, contactez les experts de la section Protections Acoustiques du SER





in Syndicat des Equipements de la Route



PRÉSIDENT DE SECTION

VICE-PRÉSIDENT DE SECTION





Philippe BERTRAND
ZA La Cigalière
245, allée du Sirocco
84250 LE THOR
pbertrand@agilis.net
06 22 49 56 84





Pierre QUENNOY
4, rue du Cercle
BP 17668
95725 ROISSY CDG
mice-France@micesa.be
06 07 56 45 14





Stéphane MAHAUD
Agence de Carquefou
6, rue des Petites Industries
44470 CARQUEFOU
stephane.mahaud@eiffage.com
06 09 07 16 31





Olivier WIDENLOCHER
Route Nationale 44
BP 1
51220 CORMICY
owidenlocher@capremib.fr
06 49 32 63 02





Damien GARNIER

146, avenue Félix Faure
69003 LYON
d.garnier@cia-acoustique.fr
06 83 32 86 53





Benjamin DAUBILLY
16 bis, boulevard Jean Jaurès
92110 CLICHY
b.daubilly@cimbeton.net
06 16 68 15 90





Olivier PILETTE

9, rue de Lorraine
91220 BRETIGNY-SUR-ORGE
opilette@conserto.fr
06 07 86 85 79





Arnaud PELLE
18, rue François Jacob
62800 LIEVIN
apelle@ecib-bruit.com
06 52 36 40 34





Christophe LEGAVRE
5, rue des Rougeries
35400 SAINT-MALO
christophe.legavre@ecmb.fr
06 31 97 15 43





Bertrand LEMAIRE
35-37, rue Christian Huygens
BP 49529
37095 TOURS
bertrand.lemaire@eurovia.com
06 85 72 10 15







Philippe BOISSIÈRE
Le Cerizet
42210 BOISSIET-LES-MONTROND
p.boissiere@moulinvest.com
06 77 00 48 93





Fabien KRAJCARZ

22, avenue Lionel Terray
69330 JONAGE
fabien.krajcarz@
acoustique-gamba.fr
06 80 35 42 03





Amandine MAILLET
ZAC de la Clef de Saint-Pierre
12, avenue Gay Lussac
78990 ÉLANCOURT
a.maillet@groupeginger.com
06 09 71 20 85





Alain MAYEROWITZ 80, domaine de Montvoisin 91400 GOMETZ-LA-VILLE a.mayerowitz@impedance.fr 06 14 26 14 03





Gilles GIORA

16, avenue de la Baltique
ZA Courtabœuf
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
ggiora@idetec-sas.fr
06 07 14 93 45





Didier ORMAN
6, rue des Peupliers – CS 50410
59814 LESQUIN
didier.orman@ingerop.com
06 74 78 31 15





Nicolas MIERO
Draisstraße 2
76571 GAGGENAU
ALLEMAGNE
n.miero@lycom-France.com
06 33 87 47 45





Philippe BLOT
26 bis, rue Cécille Dinant
92140 CLAMART
phblot@ondelia.fr
06 70 32 95 74





Michel MONTEIRO
22 bis, rue de Romainville
03300 CUSSET
mmonteiro@pass-france.fr
06 14 80 49 35





Laurent ULLINO
97, allée Alexandre Borodine
Cèdre 2
69800 ST-PRIEST
laurent.ullino@pbm.fr
06 61 08 58 48



PIVETEAUBOIS



Xavier MAZE
Lieu dit La Vallée
Sainte Florence – CS 30111
85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Xavier.MAZE@piveteau.com
06 30 99 10 31





Olivier PEPIN
526, avenue Albert Einstein
77555 Moissy-Cramayel Cedex
O.Pepin@razel-bec.fayat.com
06 16 28 29 23





Gaetan FOUILHOUX

111, rue du Château des Rentiers
75013 PARIS
gaetan.fouilhoux@rockwool.fr
06 07 55 14 29





Anthony BATHIAS

16, avenue de la Baltique
ZA Courtabœuf
91140 VILLEBON-SUR-YVETTE
abathias@idetec-sas.fr
06 80 61 97 87





David BERRIER

26, rue Paul Doumer

BP 716

59657 VILLENEUVE D'ASCQ
d.berrier@sim-engineering.com

06 14 59 27 12





Pascal GUITTAT

66, boulevard Niels Bohr – CS 52132
69603 VILLEURBANNE
pascal.guittat@
sixense-group.com
06 16 36 42 45





Xavier CARDOT
ZA Le petit Aulnay
Rue de Davron
78450 CHAVENAY
xcardot@terideal.fr
06 12 58 02 33





Sylvain VICTOR

47, rue Maurice Flandin
BP 83271
69403 LYON
sylvain.victor@
vinci-construction.com
06 30 50 11 02

